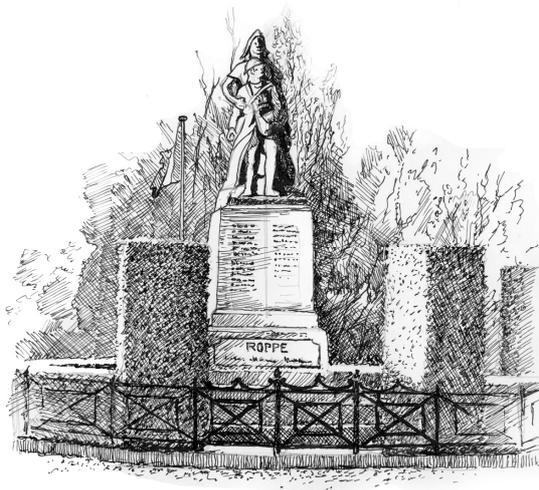
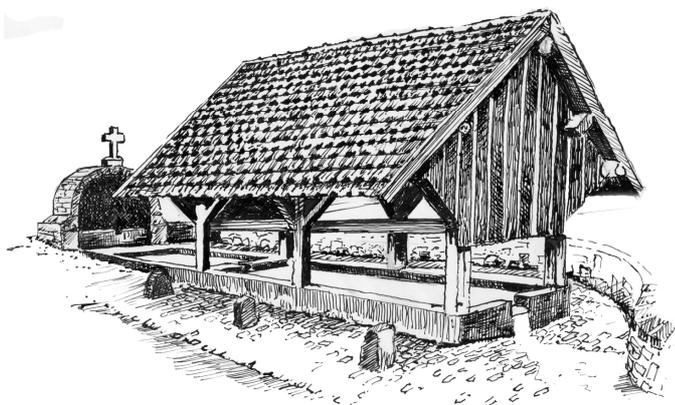


# Le P'tit Roppois



**Numéro 37**



**Juillet 2019**

# POUR TOUS LES JOURS, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## MAIRIE

Bureaux : 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 91 70 📠 03 84 29 99 99 @ : [mairie.roppe@wanadoo.fr](mailto:mairie.roppe@wanadoo.fr)  
Ouverture au public : lundi, mardi, jeudi de 11H30 à 12H15 et de 16H30 à 17H30  
mercredi de 10H30 à 12H15 et de 14H30 à 17H30, vendredi de 11H30 à 12H15 et samedi de 9H à 11H30  
Contact avec le Maire ou les Adjointes, à la demande sur rendez-vous à prendre au Secrétariat

École maternelle : Directrice : Mme Stéphany BIRINGER : 2 rue du Coteau 90300 VETRIGNE ☎ 03 84 29 46 81

École primaire : Directrice : Mme Marie-Laure DOILLON, 33 avenue du Général De Gaulle ☎ 03 84 29 86 98

Accueil de Loisirs et restauration scolaire : Directrice : Mme Janine HELBLING ☎ 03 84 29 89 20

## URGENCES

SAMU : ☎ 15 POLICE SECOURS : ☎ 17 (112 avec un portable) POMPIERS : ☎ 18 MÉDECIN DE GARDE : ☎ 39 66  
URGENCE SOCIALE : ☎ 03 84 21 17 33 ou 115 PHARMACIE DE GARDE : ☎ 32 37  
CENTRE ANTIPOISON STRASBOURG : ☎ : 03 88 37 37 37  
GENDARMERIE : Brigade Territoriale, 1, avenue Jean Moulin 90000 BELFORT ☎ : 03 84 57 63 00

## SANTÉ

HÔPITAL NORD-FRANCHE-COMTE 100 route de Moval – 90400 TREVENANS : ☎ 03 84 98 80 00

CLINIQUE DE LA MIOTTE Avenue de la MIOTTE – BELFORT : ☎ 03 84 55 52 52

DENTISTE : Centre de Santé Dentaire 27 bis avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 01 34

PÔLE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE, RD 83, MENONCOURT LES ERRUES ☎ 03 84 23 10 10 *Lu-Ve 8H-20H Sa 8H-12H*  
Médecins généralistes :

Dr BOBEY Pierre, Dr MARQUISET Delphine, Dr MERLET Delphine, Dr MONTES Thierry, Dr THOMAS Emmanuelle

Infirmières : GUERMONPREZ Marie-Pierre, PIERRE Aloïse ☎ 07 82 72 23 25

INFIRMIERES : BAUDOIN Sylvie BESSONCOURT ☎ 03 84 29 86 15  
HEILMANN Josiane ROPPE ☎ 03 84 23 89 69 Cabinet à FONTAINE  
REDOUTEY Valérie 1a rue du Commandant Arnaud – ROPPE ☎ 06 19 95 92 50

KINESITHERAPEUTE : GUEZ Pascal 25 avenue du Général De Gaulle – ROPPE ☎ 03 84 29 88 04

PHARMACIE : Pharmacie de la Baroche 42 avenue du Général De Gaulle ROPPE ☎ 03 84 29 86 73

TAXIS / TRANSPORTS DE MALADES : BOUCARD Damien ☎ 06 31 27 73 24  
CENTRALE TAXI ☎ 06 68 51 05 38 ou [centrale.taxi@orange.fr](mailto:centrale.taxi@orange.fr)

## ADMINISTRATION/PRATIQUE

ASSISTANTE SOCIALE – secteur Nord-Territoire 3 rue Renoir OFFEMONT-: ☎ 03 84 90 19 25

LA POSTE : ☎ 03 84 29 95 64 dernière levée du courrier lundi à vendredi 15H – samedi 10H55  
bureau ouvert les lundis, mercredis, jeudis, vendredis de 9H00 à 12H00

EDF : dépannage ☎ 0 810 33 32 25 ENGIE (ex-GDF) : dépannage ☎ 0 800 47 33 33

France Télécom : dérangements particuliers ☎ 10 13 ; professionnels ☎ 10 15

ENEDIS (ex-ERDF) : particuliers : 09 72 67 50 90 professionnels : 09 69 32 18 46 dépannage : 09 72 67 50 90

Service des eaux : 03 84 90 11 22 et en cas d'urgence : eau ☎ 06 28 51 04 10 assainissement : 06 15 68 60 09

ONF : M Yannick BOISSET ☎ 03 84 90 30 90

Ordures ménagères : poubelles brunes : tous les vendredis matins très tôt (sortir les poubelles le jeudi),  
poubelles jaunes les lundis des semaines impaires (sortir les poubelles le dimanche)

Encombrants : **déchetteries de Sermamagny, Danjoutin ou Châtenois-Les-Forges**

- du 15.04 au 14.10 : du mardi au vendredi 9H30-12H, 13H30-18H, samedi 9H-18H

- du 15.10 au 14.04 : du mardi au vendredi 9H-12H, 13H30-17H, samedi 9H-17H

Collecte d'encombrants (mobilier et objets volumineux seulement) : Tél. 03 84 90 11 71 ou [www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr)

Bennes à déchets verts : av. du Général De Gaulle près du garage RVI - Bourlier

Eco point : Château LESMANN (verre, container à huiles)

# L'ÉDITORIAL

Chères Roppoises et Chers Roppois,

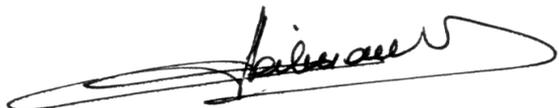
Au moment où cet article est écrit, le Tour de France vient de faire halte à Belfort, après la très difficile montée de la Planche des Belles Filles, où notre coureur local Thibaut Pinot sans pouvoir faire des écarts s'est tout de même plutôt bien classé. Nous lui souhaitons plein de réussite. ALLEZ THIBAUT !

Malgré tout ce beau succès, revenons plus près de nous, de nos succès communaux mais aussi de nos projets :

- L'expansion de la commune a encore pris un coup de pouce, les derniers chiffres viennent de tomber, nous sommes 1052 Roppoises et Roppois, le seuil des 1000 habitants, franchi en 2017, est donc définitivement conforté. Nul doute que cette expansion continuera encore.
- L'immeuble de Territoire Habitat au 56 Avenue du Général De Gaulle est terminé. C'était un peu long. Il y a 8 appartements : 4 T3 en rez de chaussée, adaptés aux personnes en situation de handicap et 4 T4 à l'étage. Cela donne une toute autre image de la commune par rapport à la maison en ruine qui était sur ce terrain. La commune sera dotée au total de 22 logements sociaux gérés par Territoire Habitat et la commission d'attribution a suivi nos propositions. C'est parfait.
- Au niveau scolaire, notre expansion attire bien évidemment de nouvelles familles, et c'est l'école qui en bénéficie. Avec des effectifs en augmentation régulière et constante, le seuil d'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe est conforté. Les tableaux numériques sont installés dans toutes les classes et une valise de 30 tablettes accompagne cette installation. Merci au Président du Grand Belfort qui a attribué les fonds nécessaires.
- Il a été question d'installer chez nous depuis ce printemps, une classe de l'IME dans le cadre de « l'école inclusive ». Le Territoire de Belfort a été choisi au niveau national comme « Département Pilote ». Nous avons émis un avis de principe favorable. Mais nous n'avions pas le local puisque toutes les classes sont occupées, cela nécessitait un aménagement de l'étage de l'extension, techniquement possible puisque prévu dans la construction initiale, avec toutes les contraintes administratives que ça comporte (étude, plans, permis de construire, commissions de sécurité et d'accessibilité), et peut-être le plus difficile : le plan de financement. Il nous semblait d'une importance capitale pour les finances communales que les aides devaient suivre dans la limite maximale des règles : 80%. Le délai demandé était vraiment hors d'atteinte : rentrée 2019 ! En définitive l'IME oriente ses recherches vers d'autres communes. Nous en avons pris acte.
- Pour les activités périscolaires et de restauration scolaire, les fréquentations sont aussi en hausse, ce qui prouve la nécessité absolue d'un tel service. Les normes d'encadrement en périscolaire sont relevées au niveau de ce qu'elles étaient pour les TAP, mais force est de constater que cette norme n'est pas appropriée à des temps plus longs que les ex-Taps, de plus avec quelques enfants plus turbulents que d'autres. Donc nous l'avons volontairement abaissée pour la rentrée. En ce qui concerne le tarif, bien que juste, mais avec quelques difficultés de comprendre, ainsi que devant les aspects de déductions fiscales, la formule n'était plus adaptée aux besoins. Vous pourrez prendre connaissance plus loin des nouveaux tarifs qui seront appliqués à la rentrée.

- D'un point de vue fiscal, nous n'avons pas relevé nos taux d'imposition, malgré la nouvelle « ponction » de l'Etat de 5 000 €, pour la seule raison que notre fiscalité n'est pas assez élevée. Allez comprendre ! Nous sommes pénalisés pour notre bonne gestion ! On marche sur la tête !!
- Pour le fleurissement du village, des progrès ont encore été accomplis, nous sommes classés 3<sup>ème</sup> pour la commune. Au titre des bâtiments fleuris, la mairie a été classée première des communes de sa catégorie si bien qu'avec 3 ans de suite attributaire du 1<sup>er</sup> prix, nous sommes désormais classés hors concours pour une période de trois ans. Néanmoins il ne faut pas s'endormir sur nos lauriers et l'objectif suivant est l'attribution d'une fleur. Bravo à notre ami ACACIO qui s'est bien impliqué avec d'autres membres du conseil, Marie-Ange PERREZ, Jean-François ROUSSEAU, entres autres.
- Sont également réalisés cette année les travaux concernant l'accessibilité de la mairie et de l'école. C'est une mesure coûteuse imposée par l'État. Les travaux ont débuté dès le premier jour des vacances scolaires de 2018. Ils devaient être terminés pour la fin de l'année, ils le sont seulement maintenant ! Les pénalités prévues dans le marché seront appliquées au fautif.
- Au niveau des autres travaux réalisés dans la commune, un article spécial leur est consacré un peu plus loin.
- Enfin la rétrocession de la voirie des Chézeaux 2 pour nous est acquise depuis fin 2018. C'est là qu'on s'aperçoit des différences entre un lotissement privé et ceux des collectivités. Ceci aussi dans un contexte de cautions bien inhabituelles qui devrait maintenant être réglé.
- En ce qui concerne le PLU, après avoir été soumis à l'enquête publique au mois de mai 2019, il est maintenant validé et applicable. Fini les périodes transitoires du RNU.
- Au niveau des points négatifs, il y a les actes d'incivilités aux bennes à déchets verts. Nous avons tout fait pour pouvoir les garder, mais très régulièrement on constate des actes répréhensibles. Il a été possible de voir enregistrés en vidéo les auteurs des déversements de déchets à côté de la benne ou sur la passerelle. Ce n'est pas tolérable, car derrière tout ça c'est les employés communaux qui sont obligés de ramasser. Un article spécial est consacré à ce sujet plus loin.

Voilà chers Roppoises et Roppois, les grandes lignes de l'actualité de la commune. Mon conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances et une bonne rentrée.

*avec mes cordiales salutations*  


# ETAT CIVIL DU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

## NOS JOIES ...

### Naissances

	<p><u>Le 9 janvier 2019</u></p> <p><b>FARDANI Inaya</b> de FARDANI Karim et BELKHAFD Nadia</p> <p>16 rue des Chézeaux</p>	
<p><u>Le 24 janvier 2019</u></p> <p><b>BERNARD Arthur</b> de BERNARD Allan et REDELSPERGER Marilyne</p> <p>26 rue de Phaffans</p>	<p><u>Le 26 janvier 2019</u></p> <p><b>GIRARDIN Léna</b> de GIRARDIN Guillaume et GEORGE Anne</p> <p>14 rue du Château</p>	
<p><u>Le 4 mai 2019</u></p> <p><b>KULAS Tayron</b> de KULAS Florent et BAUDRIN Britanie</p> <p>18c avenue du Général De Gaulle</p>		

### Mariages

<p><u>Le 9 mars 2019</u></p> <p><b>COULON Sébastien et BUGEON Fabienne</b></p> <p>1A rue du Commandant Arnaud</p>		
	<p><u>Le 15 juin 2019</u></p> <p><b>PREZELIN Alexandre et VIANA LORIA Natalia</b></p> <p>14 avenue du Général De Gaulle</p>	
<p><u>Le 29 juin 2019</u></p> <p><b>ROY Patrick et HENZELIN Françoise</b></p> <p>56 avenue du Général De Gaulle</p>		

## NOS PEINES ...

### Décès

<p><u>Le 6 février 2019</u></p> <p><b>SAVIC Dobrivoje</b> 74 ans 70 avenue du Général De Gaulle</p>	<p><u>Le 11 avril 2019</u></p> <p><b>PHILIPPE Donat</b> 90 ans 15 rue de l'Epenotte</p> 
---	---

# LUCIE FRELIN FÊTE SES 105 ANS !



C'était le 11 avril 2019.

Fidèle à sa promesse faite l'an dernier, notre doyenne fêtait ses 105 ans chez sa petite fille Danielle HANNON entourée de sa famille et des élus.

Un gros bouquet de fleurs avec la mention 105 lui était offert.

C'est un véritable plaisir de la voir toujours en forme. Et puis la petite fête se poursuit autour d'un apéritif.

**HAPPY BIRTHDAY TOU YOU, LUCIE  
JOYEUX ANNIVERSAIRE !**

Et puis, et puis ...

Une petite fête conviviale a été organisée par les habitants de la rue de Phaffans pour ce 14 juillet. Elle a eu lieu vers le lavoir de cette rue.

Et devinez qui était présente, tout sourire ? Lucie FRELIN avec ..... son canotier (comme dans la chanson !). Tout simplement extraordinaire !

**RENDEZ-VOUS EST PRIS POUR L'ANNEE  
PROCHAINE. SANS FAUTE !**



## LE VELOUTE

Restaurant midi et soir. Fermé mercredi soir et samedi midi

Mariage – Banquets – Baptêmes – Communions – Séminaires

Pizzas sur place et à emporter

Avenue du Général De Gaulle 90380 ROPPE

Tél. : 03 84 29 19 06

## GRANULES DE BOIS

le combustible propre et économique



Camion souffleur à pesée embarquée



**Ets WALCH SAS**

Granules de bois vrac et sacs - Briquettes  
[www.ets-walch.fr](http://www.ets-walch.fr)

68 - BURNHAUPT-LE-BAS

03 89 48 94 68

67 - INGWILLER

03 88 00 21 60

# LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02.02.2019**

### **POINT N° 1 : ENEDIS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE DONNÉES NUMÉRIQUES**

Enedis nous propose de nous donner accès gratuitement à la cartographie des réseaux. Le Maire est unanimement autorisé à signer la convention correspondante.

### **POINT N° 2 : BUDGET COMMUNAL 2019: ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le conseil décide à l'unanimité d'ouvrir la possibilité de régler des investissements avant l'adoption du budget dans la limite de 25 % des dépenses d'investissement de l'exercice 2018. Il s'agit notamment de régler les factures relatives aux rehausses de ridelles du camion Maxity et l'acquisition d'un lave-linge pour l'ALSH. La somme totale est de 1298,99 €

### **POINT N° 3 : ACHAT DU TERRAIN MADELON RUE DU STADE**

M. Gilles MADELON, propriétaire rue du Stade d'une parcelle classée en emplacement réservé au PLU en cours de consultation, en vue de la création d'un parking, est vendeur et propose le prix de 65 000 €. Ce prix étant proche de l'estimation initiale, il est convenu à l'unanimité de donner suite à la proposition de M. MADELON en officialisant la transaction par un acte administratif. Le Maire et l'adjoint aux finances sont autorisés à engager la démarche et signer les documents qui s'y rapportent.

### **POINT N° 4 : RUE DE PHAFFANS - MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GRAND BELFORT**

Sur la base d'une participation de Territoire d'Énergie 90 à hauteur de 50 %, il resterait à charge de la commune 123 087,41 € pour le terrassement et 36 000 € pour les lampadaires. Afin de financer cette deuxième tranche de travaux rue de Phaffans, projet structurant, il est convenu de demander une subvention GBCA sur l'enveloppe exceptionnelle du fonds d'aide aux communes, sachant que le Conseil départemental s'est engagé de nous allouer 15 000 € pour cette opération au titre du fonds départemental d'aides aux communes, et qu'un dossier de DETR est déposé. Le conseil approuve ce projet à l'unanimité.

### **POINT N° 5 : TERRITOIRE D'ÉNERGIE 90 : APPEL À CANDIDATURE POUR LES CERTIFICATS D'ÉNERGIE**

Il est convenu unanimement de répondre à cet appel à candidature sur la base de tous les remplacements de luminaires par des leds qui restent à effectuer à l'école, à l'Accueil de Loisirs et au Château Lesmann.

### **POINT N° 6 : COMPTEURS LINKY : DÉPLACEMENT DES COMPTEURS DE L'ALSH ET DE L'ÉCOLE À L'EXTÉRIEUR**

Une controverse s'est développée au sujet des risques de nocivité des compteurs Linky. Enedis prétend que les ondes ne sont plus nocives à une distance de 40 cm (tout en reconnaissant l'existence de personnes hypersensibles), alors que d'autres informations disent le contraire.

Il est convenu par mesure de précaution de faire déplacer à l'extérieur les compteurs électriques de l'école et de l'ALSH. Les travaux nécessaires seront réalisés pour éviter tout risque éventuel par rapport aux enfants.

Techniquement c'est possible, au pire en augmentant la taille du coffret. Enedis nous a déjà informés que si cette opération se fait à l'initiative de la commune, elle ne bénéficiera d'aucune prise en charge.

Dans ces conditions, il est préférable d'attendre le remplacement des compteurs pour demander l'implantation du Linky dans les coffrets extérieurs existants. Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

Par ailleurs il a été précisé par la préfecture qu'une éventuelle délibération du Conseil Municipal interdisant l'installation de ces compteurs serait illégale et déferée au tribunal administratif. À ce jour, les communes qui ont agi dans le sens de l'interdiction ont toutes perdu leur procès.

**POINT N° 7 : QUALITÉ DE L'AIR : ADHÉSION AU SERVICE DU CENTRE DE GESTION**

Pour répondre aux exigences des textes, il est convenu de faire réaliser les vérifications demandées quant à la qualité de l'air dans les écoles et pour ce faire, d'adhérer au service proposé dans ce domaine par le Centre de Gestion pour un coût de 500 €. Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention correspondante.



**BANQUE,  
ASSURANCE,  
TÉLÉPHONIE...  
GAGNEZ À  
COMPARER !**

**UNE BANQUE QUI APPARTIENT  
À SES CLIENTS, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit  Mutuel**

**CRÉDIT MUTUEL BELFORT CENTRE**

1 place de la République et 9 rue de la République  
90000 BELFORT

Le Crédit Mutuel, banque coopérative,  
appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

**ETS BAUMGARTNER**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

**ZA DU MOULIN  
90700 CHATENOIS-LES-FORGES**

**Tél. : 03 84 22 33 60  
Fax. : 03 84 54 35 77**



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08.03.2019**

### **POINT N° 1 : AMENDES DE POLICE 2019**

Le Maire présente les projets susceptibles d'être financés en partie au titre des amendes de police : la mise en sécurité du passage piéton devant la mairie-école par un renforcement de la pré-signalisation lumineuse ainsi que de l'éclairage. Il est aussi demandé l'ajout d'un passage supplémentaire au droit de la nouvelle résidence de Territoire-Habitat et le remplacement de l'éclairage public dans la partie haute de la rue de Phaffans. Il est convenu à l'unanimité de présenter ces deux projets dans cet ordre de priorité.

### **POINT N° 2 : CENTRE DE GESTION 90 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA RÉALISATION DE CONTRÔLES D'AGRÈS SPORTIFS ET D'AIRES DE JEUX**

Il s'agit de passer une convention avec le Centre de Gestion pour le contrôle des installations sportives et des aires de jeux (23 € par agrès et 50 € par aire de jeux.) Nous sommes concernés par 2 buts de handball et 4 panneaux de basket au plateau sportif, auxquels s'ajoute 1 aire de jeux (toboggan derrière le Château Lesmann). Celles qui restent à installer seront aussi vérifiées par la suite. Le Maire est autorisé unanimement à signer cette convention.

### **POINT N° 3 : DÉSIGNATION D'UN TECHNICIEN TRAVAUX EN CHARGE DE L'ÉVALUATION DES MOYENS D'AÉRATION, DE LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PRÉVENTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DE L'ALSH**

Cette mesure est déjà prise pour l'école. C'est aussi une nécessité réglementaire. Le conseil décide unanimement d'en faire autant pour l'ALSH au prix de 475 €.

### **POINT N° 4 : BUDGET COMMUNAL 2019 : ENGAGEMENT DES DÉPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Afin de pouvoir payer les premiers investissements de l'année, il est convenu à l'unanimité d'autoriser le règlement d'investissements avant le vote du budget dans la limite de 25 % des crédits votés l'année précédente. La présente délibération vise à inclure l'achat urgent d'un four micro-onde pour permettre le réchauffage des repas des agents techniques. L'ancien a rendu l'âme.

### **POINT N° 5 : OPÉRATION CRÉATION D'UN ASCENSEUR : « AVENANT N°1 LOT 3 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, ZINGUERIE**

Pour 2 300,90 €, il y a lieu de prévoir, dans les combles situés au-dessus de l'ex-salle informatique, le renforcement du solivage à l'endroit du passage menant de la cage d'ascenseur à l'entrée de l'école au 1<sup>er</sup> étage. Cette prescription provient du bureau de contrôle après la découverte du solivage lors du démontage du plancher. Après avis favorable de la commission d'appel d'offres, il est convenu à l'unanimité de donner suite à cette proposition.

### **POINT N° 6 : LES CHÉZEAUX I : VENTE D'UNE PARCELLE**

Un acquéreur éventuel s'étant présenté, il est convenu à l'unanimité de proposer au prix de 65 000 € la parcelle. Sa surface sera définie après le bornage qui sera réalisé par le géomètre ayant assuré la maîtrise d'œuvre de ce lotissement. Cette opération pourra se faire à partir d'octobre 2019.

### **POINT N° 7 : SUBVENTION AUX JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

L'association en charge de la formation des jeunes sapeurs-pompiers nous sollicite pour l'attribution d'une subvention. Il est convenu à l'unanimité de répondre positivement pour un montant de 50 €.

### **POINT N° 8 : SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉSISTANCE ET DÉPORTATION**

Comme elle le fait annuellement, l'association "Résistance et Déportation" sollicite une aide pour le financement de son action. Deux enfants de la commune ont été primés en 2018. Le conseil décide à l'unanimité de reconduire son soutien et d'attribuer une subvention de 50 €.

**POINT N° 9 : CHÂTEAU LESMANN : ACTUALISATION DU CONTRAT DE LOCATION**

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera examiné lors d'un prochain conseil afin de peaufiner les affaires de nettoyage.

**POINT N° 10 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA SURVEILLANCE DES BENNES À DÉCHETS VERTS**

De nombreux actes d'incivilités et de déchargement des professionnels sont constatés. Dans un premier temps GBCA (Grand Belfort Communauté d'Agglomération) a installé une signalétique précisant que les professionnels ne sont pas autorisés. Les services de GBCA nous proposent une location gratuite d'un système de vidéosurveillance exploité 24H/24 dans la salle de supervision des nouveaux locaux de GBCA. S'il est décidé de maintenir le système au-delà de la période d'essai, ce sera au prix de 3 000 € par an. Dans ces conditions, il est convenu de donner suite à cette proposition pour la période d'essai.

 <p><b>AUTO SECURITE</b></p> <p><b>Prenez RDV en LIGNE !</b></p> <p><b>CABINET OLLIER SARL</b> 82, rue du Général de Gaulle 90360 LACHAPPELLE sous ROUGEMONT Tél. 03 84 27 54 01 <a href="http://www.lachapelle.autosecurite.com">www.lachapelle.autosecurite.com</a></p>	 <p><b>AUTO SECURITE</b></p> <p><b>Prenez RDV en LIGNE !</b></p> <p><b>CABINET OLLIER SARL</b> Avenue d'Alsace 90160 DENNEY Tél. 03 84 29 80 32 <a href="http://www.denney.autosecurite.com">www.denney.autosecurite.com</a></p>	<p><b><u>POINT N° 11 : MOTION AMF</u></b></p> <p>Après la présentation effectuée par le Maire, il est décidé de soutenir la motion présentée par l'AMF au sujet de la répartition des hôpitaux sur le territoire national.</p> <p>Cette motion est votée à l'unanimité.</p>
--	---	---

 <p>Boulangerie - Pâtisserie <b>JACQUEL</b> 31, Av. du G<sup>al</sup> de Gaulle 90380 ROPPE Tél. 03 84 29 90 18</p>	<p>Pain de Tradition française</p> <p>Campagne au Levain</p> <p>Fabrication Artisanale</p> <p>Façonné à la main</p> <p></p> <p>ouvert du mardi au vendredi 6h30 - 13h et 14h - 19h le samedi 6h30 - 12h30 et 14h - 19h le dimanche 7h - 12h</p>	
--	--	---

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12.04.2019**

En préambule, le Maire exprime sa satisfaction de voir Roppe classée en 1<sup>ère</sup> position pour la 3<sup>e</sup> année consécutive au concours des villages fleuris. Tous les participants sont chaleureusement remerciés. La commune est désormais placée hors concours pour 3 ans.

Dès lors, l'objectif est d'obtenir une première fleur.

Acacio MARTINS LOPES évoque la situation des sapins qui continuent à tomber à chaque coup de vent depuis la première tempête. Il s'agit dès lors nécessaire de prendre la décision d'abattre et de mettre en vente l'ensemble des sapins restants à la Maie et dans la parcelle 36 derrière la Grande Nouaie, soit environ 600 m<sup>3</sup>. Dès lors, il est décidé à l'unanimité de prendre une délibération en ce sens qui fait l'objet d'un ordre du jour complémentaire N°14.

### **POINT N° 1 : ONF : VOTE DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2019**

Le Maire présente le programme de travaux élaboré par l'ONF pour 2019 dans les parcelles 7, 19, 20 et 33 + maintenance et entretien des réseaux dont le coût s'élève à 9 373,71 € HT dont 870,78 € en investissement. Ce programme est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N° 2 : FORÊT : OPPOSITION À L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE**

L'État envisage de confier par décret à l'ONF l'encaissement du produit des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la DGFIP comme c'est le cas actuellement. Compte tenu du fort risque de retards découlant de cette mesure, s'agissant d'un intermédiaire de plus, il est convenu à l'unanimité de s'opposer à cette mesure en adressant une motion en ce sens au 1<sup>er</sup> Ministre avec copie au Ministre de l'Agriculture.

### **POINT N° 3 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Pour l'exercice 2019, il est convenu à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition qui resteront à leur valeur de 2018.

### **POINT N° 4 : OPÉRATION ACCÈS MAIRIE/ECOLE : ATTRIBUTION DU LOT 11 : CHAUFFAGE – CLIMATISATION - SANITAIRE**

Ce lot n'avait pas reçu de réponse des entreprises lors de l'ouverture des offres. Par conséquent une consultation directe a été réalisée par l'architecte. Il s'agit d'installer un radiateur dans les locaux d'accueil du nouveau bâtiment pour 2 194,03 € HT par extension du réseau de chauffage de la Mairie avec une nouvelle colonne depuis la chaufferie. La CAO consultée auparavant a émis un avis favorable. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **POINT N° 5 : OPÉRATION ACCÈS MAIRIE/ECOLE**

- **AVENANT N°2 LOT 8 ENTREPRISE MANCINI-PLÂTRERIE-ISOLATION**
- **AVENANT N°1 LOT 9 ENTREPRISE PETRACCA-CARRELAGE**

L'avenant MANCINI porte sur des travaux de plâtrerie non prévus initialement mais rendus nécessaires par l'état du support, pour un montant HT de 2 985, 77 € HT

Pour l'entreprise PETRACCA, il s'agit d'une remise à niveau des marches d'escalier pour 955 € HT.

Après étude, la commission ad hoc est en mesure de proposer l'approbation des avenants présentés pour les lots ci-dessus. Après avoir entendu le rapport de la commission, le conseil décide à l'unanimité de valider ces avenants.

### **POINT N° 6 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Présenté par chapitres, le compte administratif fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement : 718 408,25 € en dépenses et 780 658,43 € en recettes soit un excédent de 62 250,18 € pour 2018. Avec le report de l'exercice précédent, l'excédent global de fonctionnement ressort à 553 638,63 €.

Section d'investissement : 256 081,48 € en dépenses et 182 972,85 € en recettes représentant un solde négatif de 73 108,63 € pour 2018. Avec le report d'un solde négatif de 76 272,59 € de l'exercice précédent, le besoin de financement cumulé s'établit à 149 381,22 €.

Le Maire se retire, laissant la présidence à l'adjoint en charge des finances. Le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 à l'unanimité. Revenant en séance, le Maire remercie la secrétaire en la félicitant pour le très important travail effectué durant toute l'année écoulée.

### **POINT N° 7 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2018 des résultats de clôture identiques à ceux du compte administratif établi par le Maire, à savoir :

Section de fonctionnement : **553 638,63 €**                      Section d'investissement : - **149 381,22 €**.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **POINT N° 8 : BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018**

Il est convenu à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de **189 528,78 €** au tableau d'équilibre du budget 2019.

### **POINT N° 9 : BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Le budget primitif s'équilibre à :      Section de fonctionnement : 860 374,78 €

Dépenses d'investissement pour un total de 969 716,63 € dont pour l'essentiel :

Finalisation du PLU	9 829	Mise en sécurité accès mairie-école (solde)	3 500
Modernisation des trottoirs RD83	85 487		
Enfouissement réseau électrique rue de Phaffans	75 963	Passage piétons sortie des Chézeaux	1 000
Rétrocession TH90 56 avenue du Général De Gaulle	15 000	Passages piétons mairie & 56 avenue du Général De Gaulle	14 500
Enrobés entrée rue de Denney	3 000	Panneau signalétique entrée village et pose	6 000
Trottoirs rue d'Éguenigue	25 000	Vidéosurveillance bennes à déchets verts	1 000
Mise en souterrain réseau communal rue de Phaffans	20 898	Haut-parleur pour plan communal de sauvegarde	1 000
Rue de Denney (fond de plan)	3 000	Branchements décors de Noël	1 500
Renforcement accotements	5 000	Achats de matériel atelier & mairie	9 100
Rétrocession Chézeaux II	5 000	Agencement mairie (passerelle & bureau du Maire)	5 800
Achats de terrains	71 000	Luminaire bâtiments communaux	2 700
Travaux en forêt	14 957	Mobilier école	1 600
Mairie : accessibilité par ascenseur	247 959	Jeux extérieurs	4 000
Mairie : remplacement fenêtres arrières	8 000	Jardinières Mairie	2 000
Château Lesmann : façades	67 000	Achat véhicule remplacement Ducato + ridelles Maxity	25 810
Ateliers municipaux (études)	16 000	Remboursement TA sur permis retiré	2 083
Abri bus ALSH & rue de Vétrigne	14 000	Remboursements d'emprunts	44 500
Abri bus monument aux morts	850	Garde-corps escalier rue Thuriot + Château Lesmann & platines abri-bus	6 300

Ce budget est adopté à l'unanimité.

**POINT N° 10 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le compte administratif du lotissement "La Grande Nouaie" fait apparaître les résultats suivants à la clôture de l'exercice 2018 : Section de fonctionnement : 185 971,70 € en dépenses et en recettes, soit un résultat nul.

Après intégration de l'excédent de 355 292,96 € dégagé en 2017, la section de fonctionnement ressort en fin 2018 avec le même excédent.

Section d'investissement : déficit de 292 961,52 € compte tenu des déficits antérieurs, un déficit à reporter dans l'attente de l'achèvement des travaux d'aménagement.

Le Maire s'étant retiré, le conseil municipal adopte le compte administratif 2018 à l'unanimité. Le Maire remercie encore la Secrétaire pour la qualité du travail effectué sur ce dossier

**POINT N° 11 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Adopté à l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal présente à la clôture de l'exercice 2018 un solde identique à celui du compte administratif établi par le maire à savoir :

Section de fonctionnement : 0 € soit un excédent de 355 292,96 € après intégration du solde des exercices précédents

Section d'investissement : -92 985,85 € soit un déficit de 292 961,52 € après intégration de la situation en début d'exercice.

**POINT N° 12 : BUDGET LOTISSEMENT LA GRANDE NOUAIE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Équilibré en dépenses et en recettes à 417 624,40 € d'investissement et 479 955,84 € de fonctionnement le budget 2019 du lotissement "La Grande Nouaie" intègre les résultats des exercices antérieurs.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

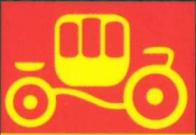
**POINT N° 13 : CAF : SIGNATURE DE LA CONVENTION AFAS**

Cette convention vise à "simplifier" les relations avec la CAF en dématérialisant toutes les relations découlant des "Aides Financières d'Action Sociale". Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer cette convention.

**POINT N° 14 : DEMANDE DE COUPE DES SAPINS A LA MAIE ET PARCELLE 36 GRANDE NOUAIE.**

Comme annoncé en début de séance suite au dernier coup de vent de nombreux sapins ont de nouveau été arrachés. Depuis les premières coupes, des corridors d'air sont apparus et le vent s'y engouffre, provoquant à chaque fois des gros dégâts. Par conséquent il a été jugé judicieux de procéder à la coupe de ces sapins, dont certains ont de plus subi l'assaut des scolytes. À l'unanimité, le Maire est chargé d'engager les démarches auprès d'ONF et de signer les documents s'y rapportant.

**DV CARROSSERIE BLOCK**



**CARROSSIER  
REPARATEUR**

*Le choix du  
travail bien fait*

**90360 LACHAPPELLE SOUS ROUGEMONT**  
☎ **03 84 27 60 52** Fax **03 84 23 00 11**  
E-mail : [dv.carrosserie.block@orange.fr](mailto:dv.carrosserie.block@orange.fr) - [www.dvcarrosserieblock.com](http://www.dvcarrosserieblock.com)



**Nord-Est**  
**AGENCE BELFORT**

CS 90607 EGUENIGUE  
90023 BELFORT CEDEX  
Tél. : 03 84 57 39 40

**[belfort.montbeliard@colas-ne.com](mailto:belfort.montbeliard@colas-ne.com)**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17.05.2019**

### **POINT N° 1 : SMTC : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE AUX NORMES DES QUAIS DANS LE CADRE DU SDA'AP**

Par cette convention, le SMTC prend en charge la réalisation de la mise aux normes des arrêts de bus. Le dernier restant à traiter est celui devant la Poste. Après réception des travaux, l'ouvrage est remis à la commune qui est en charge de l'entretien. Le Maire est autorisé unanimement à signer cette convention.

### **POINT N° 2 : GRAND BELFORT : INSTAURATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

À l'initiative de GBCA, il nous est demandé de valider l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure à leur profit. Il est convenu à l'unanimité de donner suite à cette demande, sachant que sans avis de la commune, la mesure serait considérée comme tacite. Sachant que les enseignes de moins de 7 m<sup>2</sup> sont exonérées, il n'y aura que peu de commerçants concernés.

### **POINT N° 3 : CENTRE DE GESTION : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE POUR L'ASSURANCE DES FRAIS DE PERSONNEL CONCLU PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.**

Pour les agents CNRACL : la cotisation passe de 6,4% à 6,15%

Pour les agents IRCANTEC : la cotisation passe de 0,90% à 0,82%

Les conditions de ce contrat groupe étant légèrement plus avantageuses que notre contrat actuel, il est convenu à l'unanimité d'adhérer à ce contrat groupe.

### **POINT N° 4 : PERSONNEL : DEVENIR DU CONTRAT OBRY NICOLAS**

Le contrat "PEC" (Parcours Emploi-Compétence) de Nicolas OBRY arrive à échéance au 30.06.2019 après un premier renouvellement. Son contrat est susceptible d'être renouvelé dans la mesure où il y a encore des besoins de formation. Dans ces conditions, il est convenu à l'unanimité de prolonger son contrat autant que possible pour le même volume de 24 heures hebdomadaires.

### **POINT N° 5 : PERSONNEL : ATTRIBUTION D'UNE GRATIFICATION À CAMILLE LUTTRINGER QUI A ASSURÉ UN REMPLACEMENT EN TANT QU'ANIMATRICE À L'ALSH**

Au-delà de son stage où elle s'est bien intégrée depuis le mois de mars 2019, Camille LUTTRINGER a accepté de contribuer à renforcer l'encadrement des enfants durant les vacances scolaires de Pâques. Compte tenu de la qualité de son engagement, il est convenu à l'unanimité de lui attribuer une gratification de 400 €.

### **POINT N° 6 : DON POUR LA RECONSTRUCTION DE NOTRE DAME DE PARIS**

Point retiré de l'ordre du jour.

### **POINT N° 7 : VOTE D'UNE MOTION POUR SOUTENIR LES SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC**

La motion proposée par GBA (jointe en annexe) a été diffusée à tous les membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance. Le conseil soutient unanimement la motion présentée qui sera adressée directement au Président de la République au Palais de l'Élysée.

### **POINT N° 8 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR L'ASCENSEUR**

Le Maire présente le contrat de maintenance proposé par la société SCHINDLER qui a installé l'appareil. Ce contrat est obligatoire de par la législation. Dans sa version de base le coût annuel est de 1 440 € TTC. Il est établi pour une première période de 5 ans puis renouvelable annuellement de façon tacite. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.

**POINT N° 9 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES PORTES AUTOMATIQUES DE LA MAIRIE**

Comme pour l'ascenseur, il est également obligatoire de souscrire un contrat de maintenance pour les portes automatiques pour un coût annuel de 380 € HT, sachant que la première année est offerte. Le conseil approuve unanimement la souscription de ce contrat.



la technologie au service du bien-être

Christophe BERGER SARL

12 Route de Montbéliard

90400 ANDELNANS

Mobile 06 64 47 30 30

Accueil 03 84 56 14 87

Email [contact@hbsdomotique.fr](mailto:contact@hbsdomotique.fr)

Site web [www.hbsdomotique.fr](http://www.hbsdomotique.fr)

## Domotique

## Alarme intrusion

## Vidéosurveillance

## Motorisation

## Aspiration centralisée



### FERMETURES VALBERT

VALBERT Patrick  
14 Grande Rue  
90400 TRÉVENANS

- PORTES DE GARAGES  
- FENÊTRES  
- VOILETS  
- PLACARDS

*la sécurité de vos fenêtres*

Tél. : 03 84 29 47 16 ou 06 08 54 19 53 / Fax : 03 84 29 47 39  
Mail : [patrickvalbert@hotmail.fr](mailto:patrickvalbert@hotmail.fr) / [www.fermetures-valbert.com](http://www.fermetures-valbert.com)



### TAXI DE ROPPE

24H/24H  
Transports assis professionnalisés, conventionnés CPAM

16 Bvd de Lattre de Tassigny  
90000 Belfort

06.31.27.73.24



## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28.06.2019**

### **POINT N° 1 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Maire donne la parole à Mme Anne-Sophie PEUREUX qui présente la démarche d'approbation du PLU. Puis, il donne lecture des conclusions du rapport de M. Christian PAGANESSI, Commissaire-enquêteur, rappelle l'historique de la démarche adoptée jusqu'à ce jour et fait part des avis des personnes publiques associées (PPA). Il est passé en revue les observations reçues par le commissaire-enquêteur. Il est quasiment tenu compte de toutes ces observations. Le Maire remercie Mme PEUREUX pour l'ampleur et la qualité du travail accompli. Le conseil approuve à l'unanimité le plan local d'urbanisme ainsi présenté.

### **POINT N° 2 : REMISE EN PLACE DES DROITS DE PRÉEMPTION**

Le Maire propose le rétablissement immédiat du droit de préemption urbain tel qu'il existait précédemment. Le conseil adopte à l'unanimité ce retour au droit précédant dans la phase POS. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité. Il évoque également la nécessité de mettre en place un droit de préemption visant au maintien du tissu commercial dans la commune sur les zones UA et UE, sachant que pour cette mise en place il y a des consultations externes à faire. Cette consultation nécessitera un contour des zones qui seront visées. L'AUTB nous fera parvenir la cartographie qui servira à la consultation des Services. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité, ce point sera donc poursuivi lors d'un CM ultérieur.

### **POINT N° 3 : RUE DE PHAFFANS : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Maire présente le projet d'enfouissement des réseaux secs rue de Phaffans pour lequel restera à charge de la commune un montant de 126 544,27 €, somme très proche de l'estimation initiale de Territoire d'Énergie. Les travaux seront confiés à la société Eiffage avec maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de TE90 qui nous refacturera. Le Maire est autorisé unanimement à signer la convention correspondante.

### **POINT N° 4 : TE 90 : MODIFICATION DES STATUTS**

La Préfecture n'ayant pas accepté la transformation de Territoire d'Énergie 90 en syndicat mixte, l'organisme cité conserve le statut de syndicat intercommunal et sollicite à nouveau les suffrages des communes sur ces modifications concernant également sa dénomination et son implantation (zone de la "Jonxion"). Après examen de ces nouveaux statuts, le conseil les approuve à l'unanimité.

### **POINT N° 5 : CHÂTEAU LESMANN : ACTUALISATION DU CONTRAT**

La nouvelle version du contrat, actualisée sur certains points et diffusée aux conseillers avant la réunion, est adoptée à l'unanimité. Le contrat sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

### **POINT N° 6 : ALSH : NOUVELLE TARIFICATION**

La tarification telle qu'elle est pratiquée, bien que respectant les critères que nous nous sommes fixés (dégressivité en fonction du nombre d'heure de présence) semble difficile à comprendre dans certaines situations. D'autre part ce mode de facturation peut compliquer l'accès à certaines réductions fiscales.

Avec la nouvelle tarification proposée, il est prévu d'abandonner la dégressivité par rapport au nombre d'heures de fréquentation et de passer à un tarif horaire homogène modulé en fonction des quotients familiaux et du nombre d'enfants inscrits dans la famille. Il est également prévu une pénalité pour les parents arrivant en retard. (Une mesure qui sera bien sûr appliquée avec la souplesse nécessaire au cas par cas). Selon les informations disponibles, ces nouveaux tarifs restent bas à très bas par rapport aux pratiques des autres centres comparables. Cette nouvelle tarification est adoptée à l'unanimité.

**POINT N° 7 : ALSH : ACTUALISATION DU TARIF DES REPAS**

Le nouveau tarif des repas (3,80 €) ne concerne désormais plus que la stricte fourniture des repas, sans supplément pour frais d'encadrement, ce qui clarifie aussi les éléments demandés par les services fiscaux. Ce nouveau tarif est également approuvé à l'unanimité.

**POINT N° 8 : TRÉSORERIE DU GRAND BELFORT : SIGNATURE DE LA CONVENTION PAYFIP**

Cette convention permet le paiement par Internet des sommes à verser à la Trésorerie de Grand Belfort. Le conseil approuve unanimement ce principe.

**POINT N° 9 : ATTRIBUTION DE LA SECONDE PLACE DE STATIONNEMENT DE TAXI**

Depuis 1975, la commune dispose de 2 places de taxi. La société Centrale Taxi de Chalonvillars sollicite le bénéfice de la seconde place laissée libre par l'occupant précédent, M. PANIC. Le conseil approuve unanimement l'attribution de cette place au prix de 400 € annuels.

**POINT N° 10 : RECENSEMENT DE LA POPULATION : DÉSIGNATION D'UN COORDONNATEUR**

Le prochain recensement étant prévu en février 2020, il est convenu d'en confier la coordination à Valérie DUSSAUCY, secrétaire de Mairie.

Il est prévu de recruter deux personnes pour réaliser cette opération. Un appel à candidature sera lancé dans le prochain bulletin municipal. Le conseil approuve ces dispositions à l'unanimité.



Publicité pour l'entreprise ent. GÜL, spécialisée dans les travaux de façades. Le logo présente un toit stylisé avec un visage souriant. Les services proposés sont : Ravèlement, Crépissage, Peinture, et Isolation Ext. L'entreprise est membre de RGE et QUALIBAT. Les coordonnées sont : téléphone 06 83 58 26 39, email ent.gul90@gmail.com, et adresse 6 C rue de Vétrigne, 90380 ROPPE. Le slogan "Neuf &amp; Rénovation" est également visible.

**POINT N° 11 : OPÉRATION ACCÈS MAIRIE-ÉCOLE : AVENANT N°1 LOT 2 ENTREPRISE CAVALLI – GROS-OEUVRE**

Un avenant de 3 245 € HT est présenté par l'entreprise CAVALLI, faisant passer ainsi le marché global à 73602,06 €.

Il est justifié par des travaux supplémentaires suite à la découverte d'une ancienne fosse au droit de la cage d'ascenseur et par la confection d'un seuil d'entrée.

Après avis favorable de la Commission d'appel d'offres, il est convenu unanimement de valider cet avenant.

## Journée découverte au Parc de la Douce pour les CP-CE1

Le 14 juin, les classes de CP et de CE1 se sont rendues au Parc de la Douce à Belfort. En petits groupes, les enfants ont pratiqué plusieurs ateliers dans le parc ou dans le jardin pédagogique, accompagnés des animatrices de la Maison de l'Environnement, des maîtresses et de parents.

Ils ont reconstitué les étapes de la métamorphose de la coccinelle. Ils ont recherché des photos de petites bêtes cachées dans les buissons puis ont dû essayer de les replacer sous leur nom dans un livret. Ils ont représenté une petite bête à l'aide d'éléments naturels collés sur une carte. Ils sont partis à la recherche de vraies petites bêtes et les ont mises dans des boîtes loupes pour pouvoir les observer : mille-pattes, punaises, escargots, araignées, gendarmes, abeilles, vers de terre.

Ils ont fait une course au détail avec des photos et ont fait du repérage sur un plan. Ils ont observé des légumes, appris leurs noms et leurs différentes parties.

Malgré de nombreuses averses, les enfants ont aimé cette journée en plein air et ont appris beaucoup d'informations sur les végétaux et les animaux du jardin.

Et vous, savez- vous comment la coccinelle se reproduit ?



1.Oeufs



2.Larve



3.Nymphe



4.Jeune coccinelle



5.Coccinelle adulte

## Une journée à la découverte du milieu montagnard pour les CE1-CE2.

Le 1<sup>er</sup> juillet, les élèves de M. BECK et de M. FRÉSARD se sont rendus au Ballon d'Alsace. Ils y ont rencontré leurs correspondants de NOMMAY avec qui ils avaient échangé des courriers pour faire connaissance.

Cette journée s'est déroulée sous un soleil radieux et raisonnablement chaud, ce qui a permis de randonner sur les chaumes et dans les forêts et d'apprendre de nombreuses choses sur le milieu naturel de moyenne montagne (faune, flore, sols, climat, paysages, géographie, histoire, ...).

# VIE À L'ÉCOLE

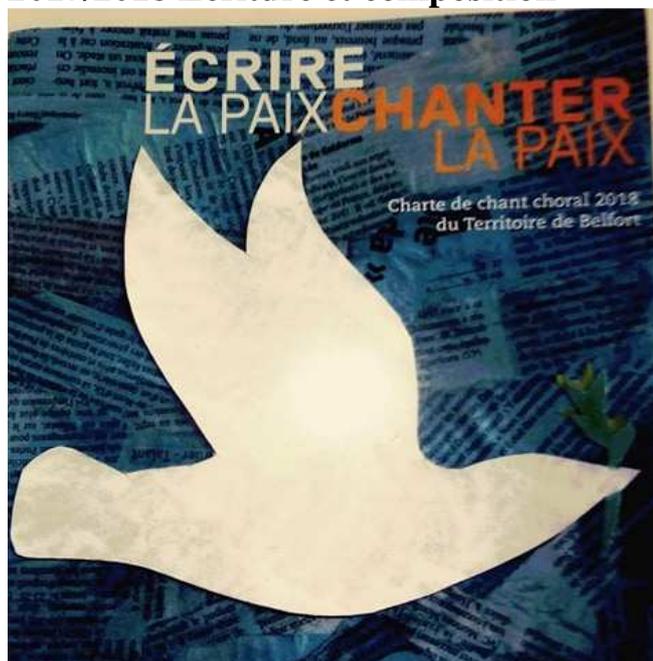
Cette sortie était commentée par des accompagnateurs en moyenne montagne, qui ont intéressé les enfants et leur ont permis d'apprendre beaucoup.

Pour clore la journée, les enfants ont construit de magnifiques cabanes dans la forêt.



## Écrire la paix, chanter la paix (commémorations du centenaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale)

### 2017/2018 Écriture et composition



Élaboré dans le cadre des chartes départementales pour le développement de la pratique vocale et chorale, ce projet a permis la mise en œuvre d'une démarche pédagogique associant musique et écriture.

La classe de CM1/CM2 de Roppe et les élèves de l'IME ont pu vivre l'ensemble des étapes de la création d'une chanson (écriture, apprentissage, enregistrement etc.).

Grâce à un partenariat avec le conservatoire à rayonnement départemental de Belfort, les textes écrits par les élèves ont été mis en musique.

Enfin, les élèves ont participé à l'enregistrement de leur chanson dans les conditions d'un studio professionnel.

### 2018/2019 Mise en mouvement et restitution publique

Pour clôturer ce projet auquel huit classes du département ont participé, toutes les chansons composées par les élèves ont été présentées lors d'un concert à la Maison pour Tous de Beaucourt, le mardi 11 juin 2019.

Un travail de mise en mouvement a également été mené en classe avec l'aide de la danseuse-chorégraphe Marie-Pierre JAUX.

# ALSH : NOUVELLE TARIFICATION



## Pourquoi changer de tarifs pour l'accueil périscolaire et extrascolaire à la rentrée prochaine ?

La tarification existante mise en place depuis plusieurs années avait le mérite d'être dégressive, mais était d'une grande complexité puisqu'à chaque nombre d'heures correspondait un tarif différent, ce qui provoquait très régulièrement des demandes d'explications de la part des familles.

Le prix du repas comprenait aussi une heure d'encadrement. Pour les déductions fiscales, c'était d'une grande complexité, puisque les repas n'ouvrent pas droit aux déductions.

Finalement devant tous ces éléments, la meilleure solution était de restructurer la facturation avec en point de mire la préservation à la fois des intérêts des familles et aussi du budget communal.

À titre d'information le déficit d'exploitation était de 72 770 € en 2017 et de 80 674 € en 2018, déficit absorbé par les budgets communaux de Roppe et Vétrigne au prorata de la fréquentation des enfants.

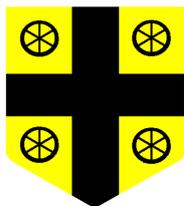
Par conséquent, nous abandonnons le tarif horaire dégressif par famille en fonction de la fréquentation de l'ALSH pour revenir à une tarification horaire en fonction des quotients familiaux (QF, obligatoire pour la CAF) dans le souci de simplifier et d'améliorer la lisibilité des factures adressées aux parents.

Caractéristiques du nouveau système :

- Un tarif horaire pour les QF3 avec une réduction pour les QF 2 (15%) et les QF 1 (30%)
- Une réduction supplémentaire pour le deuxième enfant de 25% et pour le troisième enfant de 50% (choix de la mairie)
- Le nombre d'heures apparaîtra sur les factures, ce qui en facilitera le contrôle
- Une prestation pour chaque enfant, → fin du cumul d'heures pour la famille, ce qui permettra de dégager le coût pour chaque enfant,
- Plus de lisibilité et de logique pour les familles.
- Une simplification de la saisie des données à rentrer dans les tableaux de présence en évitant mieux les sources d'erreurs
- Un prix de repas unique quelle que soit la composition de la famille,
- Une meilleure identification des éléments fiscalement déductibles.

Cette nouvelle tarification est détaillée sur les deux pages suivantes.

Une comparaison a été réalisée avec d'autres structures de même type ; elle fait apparaître l'excellent classement de nos pratiques.



## Grille tarifaire de l'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 26 août 2019

### 1 Accueil périscolaire :

#### Accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- Matin de 07H30 à 08H30
- Midi de 11H30 à 13H30
- Soir de 16H30 à 18H30

#### Accueil les mercredis

- Journée de 08H00 à 18H00

#### Tarifs horaires :

**Pour le premier enfant**, les familles au QF2 bénéficient d'une réduction de tarif de 15% et les familles au QF1 de 30% par rapport au tarif des familles au QF3.

**Pour le deuxième enfant**, les familles bénéficient d'une réduction supplémentaire de 25% par rapport au tarif du premier enfant.

**Pour le troisième enfant**, les familles bénéficient d'une réduction supplémentaire de 50% par rapport au tarif du premier enfant.

TARIF HORAIRE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 1			TARIF HORAIRE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 2			TARIF HORAIRE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 3		
QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1
1,00	0,85	0,70	0,75	0,75	0,75	0,50	0,50	0,50
2,40 €	2,04 €	1,68 €	1,80 €	1,53 €	1,26 €	1,20 €	1,02 €	0,84 €

Toute ½ heure entamée sera due

## **2 Accueil extrascolaire aux vacances scolaires sauf vacances de Noël et 3 semaines en Août :**

- Journée de 08H00 à 18H00
- ½ journée de 08H00 à 13H00 ou de 13H00 à 18H00

### **Tarifs par journée ou par ½ journée :**

**Pour le premier enfant**, les familles au QF2 bénéficient d'une réduction de tarif de 15% et les familles au QF1 de 30% par rapport au tarif des familles au QF3.

**Pour le deuxième enfant**, les familles bénéficient d'une réduction supplémentaire de 25% par rapport au tarif du premier enfant.

**Pour le troisième enfant**, les familles bénéficient d'une réduction supplémentaire de 50% par rapport au tarif du premier enfant.

TARIF JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 1			TARIF JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 2			TARIF JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 3		
QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1
1,00	0,85	0,70	0,75	0,75	0,75	0,50	0,50	0,50
12,00 €	10,20 €	8,40 €	9,00 €	7,65 €	6,30 €	6,00 €	5,10 €	4,20 €
TARIF ½ JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 1			TARIF ½ JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 2			TARIF ½ JOURNEE AVEC COEFFICIENT POUR ENFANT 3		
QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1	QF3	QF2	QF1
1,00	0,85	0,70	0,75	0,75	0,75	0,50	0,50	0,50
6,00 €	5,10 €	4,20 €	4,50 €	3,83 €	3,15 €	3,00 €	2,55 €	2,10 €

Toute ½ journée entamée sera due

Pour permettre le bon fonctionnement des activités, aucun mouvement d'enfant (arrivée ou départ) ne sera possible entre 9H00 et 12H00 et entre 14H00 et 17H00.

2 **Tarif des repas** : 3,80 € le repas quel que soit le quotient familial et le nombre d'enfants.

### **3 Non-respect des horaires de sortie**

**Tarif de dépassement par ½ heure de retard : 10 €**

Toute ½ heure entamée sera due

### **4 Remarque**

Les transmissions (remise de papiers, questions, demandes de renseignements ...) entre le personnel de l'ALSH et les parents doivent être effectuées impérativement **dans les horaires d'ouverture de la structure.**

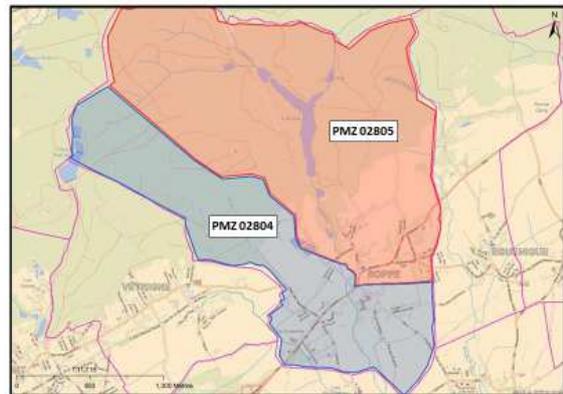
# LES PRÉMICES DE L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE À ROPPE

Ça va arriver ! C'était le vœu de tout le monde. Selon un accord initié par le Conseil Départemental et Orange, le raccordement à la fibre est programmé à Roppe pour 2020.

La cartographie de la commune a été divisée en deux. Une zone N-O comprenant le haut du village et une zone S-E comprenant le reste de Roppe.

Les propositions d'implantation des armoires de distribution se font sur des terrains dont Orange est propriétaire.

Nous avons suggéré l'implantation de ces armoires à l'intérieur du bâtiment situé à côté, et qui appartient à Orange.



**circet**  
CRÉATEUR DE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

**orange**

PMZ 02804 – Face 36 Rue du Général de Gaulle



**circet**

**orange**

Les raisons :

1. À notre avis, il y a de la place à l'intérieur du bâtiment où se situe le répartiteur actuel,
2. Absence de risques de vandalisme,
3. les interventions de maintenance pourraient être réalisées à l'abri des intempéries.

Dans la pratique : il faut d'abord tirer les lignes principales ; c'est en cours actuellement. Ensuite, il faudra faire les raccordements individuels ; ce sera plutôt en 2020.

En attendant, le débit ADSL est quasiment partout de 8 Mo dans la commune.

## SUBVENTION RUE DE PHAFFANS POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS

Le Président du Conseil Départemental Florian BOUQUET nous avait annoncé une aide du Département pour l'enfouissement des réseaux aériens : la somme annoncée a été de 15 000 €. La signature de la convention correspondante s'est déroulée à l'Hôtel du Département.



Or certains d'entre vous ont reçu une information des conseillers départementaux de notre canton nous octroyant une aide de 40 000 €. La belle aubaine ! Malheureusement pour nous, c'est une erreur qui a été commise ; c'est bien la somme de 15 000 € annoncée par Le Président qui est la bonne. CQFD !



# LES TRAVAUX AU FIL DES MOIS

## Ascenseur

C'est la fin du chantier de l'année (dans tous les sens du terme), commencé en juillet 2018, il devait durer 6 mois ! Il vient seulement d'être terminé (à part quelques petites finitions) et quelques points de détail.

Deux entreprises peu performantes en matière de délai étaient les principales raisons de ces dépassements.

Ces travaux étaient imposés par les textes de l'État au titre de l'accessibilité. Désormais à partir de la rentrée, l'accès principal de la mairie aura lieu par l'arrière.

**Une exception pour les personnes à mobilité réduite et uniquement pour elles** venant depuis l'Avenue du Général De Gaulle : elles pourront accéder en demandant l'ouverture par la sonnette extérieure installée pour des raisons de sécurité, pour cheminer jusqu'au hall de l'ascenseur par le coté de la mairie.

Coût des travaux : 271 068 €

Subventions obtenues :

- GBCA pour 41 277€
- FIPHP pour 39 047€
- DETR pour 33 465€
- Département pour 5 000€
- Sénateur pour 5 000€
- Total : 123 789 €  
(reste à charge à la commune 147 279 €)



*Avant travaux*



*Après travaux*

À votre arrivée à l'étage de la Mairie, vous serez accueillis dans un nouveau bureau aux heures d'ouvertures ci-dessous :

Lundi	11H30 à 12H15	16H30 à 17H30
Mardi	11H30 à 12H15	16H30 à 17H30
Mercredi	10H00 à 12H15	14H00 à 17H30
Jeudi	11H30 à 12H15	16H30 à 17H30
Vendredi	11H30 à 12H15	Fermé
Samedi	9H00 à 11H30	Fermé

**Les heures d'ouverture étant plus élargies, merci de les respecter.**

## Grande Nouaie



Après la vente des derniers lots, les fonds sont rentrés pour pouvoir réaliser les travaux de dernière phase, principalement la liaison avec le cheminement piéton qui doit mener à une petite aire de jeux située en arrière des maisons, comme prévu dans le plan de composition.

Il était initialement prévu en stabilisé, mais devant les problèmes d'entretien liés à la suppression des produits phytosanitaires, il a été traité en enrobé.

C'est plus facile à tous points de vue : entretien et circulation piétonne. Il reste encore à installer la placette avec bancs, poubelle et petit jeu.

Le bassin de rétention des eaux pluviales commençait à être envahi par une végétation de vernes, végétation forestière classique dans les milieux humides

Il a bénéficié d'une cure de nettoyage ; c'est l'ADAPEI de Menoncourt qui a réalisé le travail à un prix hyper compétitif (2 500 €).



Les branchages ont été passés dans un puissant broyeur pour fabriquer des copeaux de bois dans le but de servir de mulch pour nos plantations.

Toujours autant de mulch que nous n'achèterons pas, c'est mieux ainsi que de faire du compost.



La voirie aussi a été raccordée à celle de la rue du stade pour former un ensemble cohérent où la sécurité piétonne a été traitée prioritairement avec une petite touche paysagère.

## Abris-bus

L'arrêt de bus de la rue de Vétrigne en bois était devenu vétuste. Son remplacement avait été budgété. De plus il a été accroché par un véhicule parti sans laisser d'adresse. Devant le danger d'effondrement, il a dû être démonté un peu avant l'heure. Il est maintenant remplacé par un abribus transparent où les rassemblements qui avaient lieu dans l'ancien abri, deviennent mal aisés pour les squatters. En effet, ce qui se passe à l'intérieur est visible de toute part ! Les collégiens ou lycéens prenant le bus à cet arrêt pourront de nouveau, sans crainte se mettre à l'abri des intempéries.

De même devant l'ALSH, les parents dans l'attente du bus scolaire, n'avaient pas de lieu pour s'abriter contre les intempéries de toutes sortes, pluie, neige, vent, soleil.

C'est chose faite avec un abribus double qui a été installé selon les normes. Il reste à fixer un garde-corps.

L'entreprise « Signaux Girod » de Bellefontaine (39) spécialisée en la matière a réalisé la pose des deux abribus.

Coût de l'ensemble des mobiliers urbains : 13 985,75 €



### **Réfection mur cour de l'école**



Le crépi se décollait du mur laissant des surfaces béantes très disgracieuses.

Et en de nombreux endroits ça sonnait creux. Il était donc nécessaire de faire tomber tout ce qui n'adhérait pas au support. Deux couches avec un filet intermédiaire ont été appliquées.

C'est l'entreprise GÜL de Roppe qui a réalisé le travail avec grande minutie. Coût des travaux : 8 784 €

### **Remplacement des rideaux d'occultation des classes de CM1 et CM2**



Ça peut paraître anodin de remplacer des rideaux, sauf que dans le contexte de l'école ils sont particulièrement longs et doivent être ignifuges (de classe M0 ou M1) Les anciens dataient d'un peu avant 2000, ils ont donc été largement amortis. Coût du remplacement : 1 179,60 €



### **Rampe d'escalier pour le cheminement piéton du lotissement Thuriot**

Les escaliers avaient été rénovés en 2018 (voir P'tit Roppois N°36) il manquait de quoi pouvoir se tenir ou se rattraper en cas de glissade.

C'est complété par une rampe d'escalier posée par l'entreprise CASOLI d'Offemont.

Coût des travaux : 2 280€ TTC



# LE TILLEUL DE LA RUE DE PHAFFANS SE REFAIT UNE SANTÉ

Les arbres font partie du paysage et du patrimoine d'une commune. À Roppe nous avons la chance de posséder plusieurs arbres remarquables :

- Les trois centenaires du Parc René Courbot derrière le Château Lesmann
- Les marronniers du carrefour de la rue de Phaffans
- Le tilleul de la rue de Phaffans au carrefour avec la rue des Forts Champs

Ce dernier a montré des signes évidents de faiblesse avec des branches qui dépérissaient et qui devenaient dangereuses. Que faire dans ce cas ? Nous avons bénéficié des conseils avisés de Matthieu FRELIN, spécialiste en la matière, de plus avec beaucoup d'attaches familiales dans ce secteur qui lui est cher.

En raison de la fragilité de certaines branches il n'a pas été possible de grimper dans l'arbre.

La location d'une nacelle a été rendue nécessaire, conduite de main de maître par Matthieu, titulaire d'un CACES spécifique nacelle.

Les branches sèches ont été soigneusement coupées, de suite évacuées par Didier et Mickaël, nos agents communaux, et l'arbre remis en forme avec des tire-sève pour faciliter la reprise de cette cure de rajeunissement. Du bon travail de professionnel. Merci Matthieu !



↻ Après élagage puis 3 mois après, ↻ voilà le résultat.

# LE 8 MAI À ROPPE

## A la stèle du Commandant Arnaud ...



C'est une date anniversaire incontournable comme tous les ans. Après une messe d'actions de grâce célébrée par le Père Philippe LAITHIER à l'église de Phaffans devant les représentants des municipalités de La Baroche, la commémoration s'est poursuivie sous la pluie par une cérémonie dans la forêt de Roppe, devant la stèle dédiée au Commandant Arnaud, avec la participation des Anciens Combattants avec leur Président Alain COMTE et leur porte-drapeau Jean NICOLAS, de la Municipalité, et des fidèles au souvenir du Commandant ARNAUD. Les honneurs des militaires ont été présentés par l'équipe du Capitaine RABOTEAU de la CCL du 35<sup>ème</sup> RI pour rehausser la cérémonie.

## ... puis au Monument aux Morts.

Devant une assistance ayant bravé la pluie, la cérémonie se poursuit devant le monument aux morts de la commune avec les soldats du Capitaine RABOTEAU de la CCL du 35<sup>ème</sup> RI.



Malgré le mauvais temps des enfants étaient présents. Ils ont été placés sous la conduite d'Isabelle ECHEMANN en l'absence des enseignants.



Cette année, après avoir inséré une fleur dans la haie entourant le monument, ils ont répondu avec vigueur « MORT POUR LA FRANCE » à l'appel des morts.

Ils ont chanté « La Marseillaise » qu'ils avaient apprise à l'école. À tour de rôle ils ont eu le micro, aucun n'a eu d'absence. Il faut les féliciter chaleureusement ! Bravo et merci beaucoup.

Cette commémoration représente pour nous un double devoir, rappelons-le. Un devoir envers notre passé et un devoir envers notre avenir et l'avenir c'est les jeunes qui poussent derrière nous.

Enfin le verre de l'amitié offert par les Anciens Combattants a été servi au Château Lesmann.



# DONNEZ VOTRE SANG, VOUS SAUVEREZ DES VIES !



Notre amicale une des 10 (13 en 2017) du Territoire de Belfort participe activement à promouvoir le don du sang.

En 2018 les amicales du Territoire de Belfort ont collecté 2750 poches de sang.

La maison du don en a collecté 4540, et 206 lors de la JMDS (Journée Mondiale Du Sang qui a eu lieu le 15 Juin 2018 place Corbis à Belfort).

Ces 7500 poches collectées dans le Territoire de Belfort en 2018 ne représentent même pas une journée de consommation en France. En effet 10 000 poches par jour sont nécessaires pour soigner les accidentés et malades.

Nous sommes dans une période transitoire, où de nombreux donneurs fidèles sont atteints par la limite d'âge (70 ans aujourd'hui) ou par la maladie contre-indicative. Il est donc très important aujourd'hui que les générations suivantes se mobilisent, et surtout la jeunesse. (On peut donner dès 18 ans). Cela se ressent aussi au niveau national, ce qui entraîne une fragilisation du principe d'auto-suffisance que la France connaît depuis 70 ans.

Il est urgent de nous mobiliser. Le don de sang n'est pas dangereux ni douloureux, et ne dure que 30 minutes. L'accueil dans notre amicale est sympathique et chaleureux.

Je pense que chacun d'entre vous connaît dans sa famille, dans ses amis une personne malade, un(e) accidenté(e) qui a eu recours à une transfusion. **Demain ça pourrait être vous.**

30 minutes une deux ou trois fois par an c'est peu et vous pourrez dire que vous avez sauvé des vies.

Je vous encourage à venir à nos prochaines collectes à :

**Roppe (Château Lesmann)**

**Entre 16h30 et 19h30**

**Le Mercredi 28 Aout 2019**

**Et le Mercredi 30 Octobre 2019**

L'amicale cherche aussi des bénévoles disponibles ½ journée par trimestre.

Contact Yves MOUGEY au 03 84 29 87 87 ou 06 71 72 24 95.

# APRÈS UN PEU DE PATIENCE, LES VOICI À ROPPE

C'est le 13 (chiffre porte-bonheur) mars qu'elles ont fait escale à Roppe.

Plus qu'une escale, elles ont élu domicile sur le mat qui attendait un couple depuis mi-février 2016 (voir P'tit Roppois n°31 de juillet 2016).



Rapidement elles ont confectionné leur nid avec brindilles et branchages.

Madame cigogne a patiemment couvé ses œufs, quelquefois relayée par papa cigogne, le temps que Madame cherche sa nourriture dans les environs.



Pendant que d'autres cigognes survolaient le secteur, papa cigogne surveillait pour protéger sa compagne et sa progéniture contre d'éventuels intrus depuis un luminaire voisin.

Maintenant les cigogneaux sont prêts à s'envoler, ils s'exercent déjà au-dessus du nid en battant des ailes.



# DU THÉÂTRE POUR LE TÉLÉTHON ... ET POUR NOTRE PLAISIR !

- C'est en 2014 que Jean-Claude LABRUNE et sa troupe de l'association "JEUX THÈME" sont venus de Châtenois-Les-Forges nous proposer une pièce de théâtre intitulée « **Jour de soldes** ». Cette soirée aura duré juste le temps ... d'un fou-rire, mais l'expérience se devait d'être reconduite tant cela a été plaisant !



En avant-première de la pièce principale, les jeunes de la troupe « Jeux Thème » ont régalé les spectateurs avec une belle série de sketches.

Des applaudissements nourris pour l'entrée en scène de Gilles SARRAS et de « *son épouse du jour* » ci -contre.



**Rappelons que le bénéfice des deux soirées (diminué des frais d'auteurs) sera intégralement versé au prochain Téléthon.**

- En mars 2015, deux représentations de « **Tout bascule** » leur nouvelle pièce ont été jouées sur la scène du Château Lesmann.
- Puis en mai 2016, nous récidivions avec une autre pièce : « **Panique avant l'heure** » de Daniel MORELON.
- Comme on ne change pas une équipe qui gagne, la troupe est revenue jouer ces 25 et 26 janvier 2019 une comédie de Jean-Claude MARTINAU : « **Alors Arlette, Heureuse ?** »



Ça ne trompe pas, le public les connaît et les a déjà beaucoup appréciés, comme l'ensemble de la troupe ci-contre.

On en redemande, cette troupe de théâtre est la bienvenue et nous fait toujours passer d'agréables moments de détente. **A LA REVOYURE !**

# RECENSEMENT 2020 : APPEL À CANDIDATURES

Le recensement de la population de Roppe se déroulera au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ; la date précise n'est pas encore fixée mais elle est généralement nationalement entre fin janvier et février.

À ce titre, la commune recrute des agents ayant pour mission de recenser l'ensemble des logements et habitants du secteur géographique qui leur sera confié.

Conditions d'exercice : disponibilité en journée, en soirée et le samedi, avec une grande souplesse dans l'organisation du travail.

Les agents recenseurs seront munis d'une carte délivrée par l'INSEE, remplie et signée par le maire.

## Profil attendu

- être majeur
- avoir de bonnes capacités relationnelles
- faire preuve de neutralité, discrétion et confidentialité (respect du secret des informations récoltées), moralité, conscience professionnelle, ordre et méthode, disponibilité
- posséder une adresse internet pour certaines transmissions
- les personnes domiciliées dans la commune seront prioritaires.

L'enquête de recensement pouvant être qualifiée de « tâche d'intérêt général », les rémunérations perçues à ce titre sont cumulables avec des allocations d'assurance chômage, des allocations de solidarité spécifique et d'insertion, à condition que la durée des enquêtes de recensement ne dépasse pas 50 heures par mois.

Au-delà et dans la limite de 110 heures par mois, la rémunération se cumulera partiellement ou totalement avec les allocations chômage.

L'intégralité de la dotation de l'Etat sera reversée aux agents retenus, prorata du nombre de recensés.

## Ne peuvent pas être agents recenseurs :

- Les élus de la commune
- Les personnes en congé parental (sauf si elles le suspendent)
- Les agents travaillant à temps partiel et quelle que soit la fonction publique
- Les personnes en CPA (cessation progressive d'activité)
- Les personnes en congé de fin d'activité
- Les préretraités ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi)
- Les préretraités en préretraite progressive

Pour faire acte de candidature, merci d'adresser à la Mairie de Roppe un courrier accompagné d'un CV avant le 15 novembre 2019.

# COMMENT SE FOURNIR EN ÉNERGIE ?

## Ils ont tous migré sur la toile !



*Il y a belle lurette que le commun des mortels y a perdu son latin en cherchant à comprendre quelque chose aux innombrables changements de noms et de logos de cette honorable maison et que chacun se résigne à payer fissa toute facture arrivant sous ces teintes-là de peur de se retrouver dans l'obscurité.*

*Mais cette fois, c'est pire : soit disant pour mieux nous servir, ils ont fermé tous leurs bureaux pour s'installer sur la toile !*

*Lisez plutôt :*

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons vous informer qu'en 2019 toutes les agences EDF ont fermé leurs portes et cela pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique et en ligne.

Ainsi, nous vous invitons à communiquer l'information suivante aux Roppois :

### **Avis aux Roppois concernant la fermeture des agences EDF en France en 2019 :**

- Pour en savoir plus sur la fermeture des agences EDF en 2019 :

<https://www.agence-france-electricite.fr/actualites/agences-edf-fermeture/>

- Retrouvez toutes les informations sur les services d'EDF pour Roppe : <https://www.agence-france-electricite.fr/edf/>

- Toutes les informations liées à l'ouverture de votre compteur de gaz auprès d'un fournisseur :

<https://www.agence-france-electricite.fr/gaz-de-ville/ouverture-compteur-de-gaz/>

## S'il vous faut néanmoins un raccordement, ...

Voici les démarches en 4 étapes :

**1** Je demande aux gestionnaires de réseau, un devis de raccordement :

- Enedis pour l'électricité <https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/login/>

ou [are-alsacefrancheconte@enedis.fr](mailto:are-alsacefrancheconte@enedis.fr) ou 09 69 32 18 11 (puis taper 1)

- GRDF pour le gaz <https://www.grdf.fr/>

ou [serviceclientpro-est@enedis-grdf.fr](mailto:serviceclientpro-est@enedis-grdf.fr) ou 09 69 36 35 34

**2** Les travaux de raccordement débiteront une fois le devis accepté et selon le calendrier du gestionnaire (renseigné sur le devis)

**3** Une fois le certificat de conformité de mon installation intérieure reçu (=Consuel) et avant la fin des travaux de raccordement, j'envoie par courriel à mon fournisseur d'énergie un OS de rattachement complété (avec l'aide de mon maître d'œuvre) qu'il me retournera signé.

**4** Le gestionnaire me contactera pour planifier la mise en service, je lui remettrai le certificat de conformité

# MARCHE DE L'ASCENSION

La marche de la commune a eu lieu, comme chaque année, le jeudi de l'ascension par une belle journée ensoleillée.

Un groupe d'une trentaine de personnes a réalisé une boucle de 12 km environ à travers la forêt communale de Roppe avec un périple sur la commune d'Anjoutey.

Les marcheurs sont partis du château Lesmann pour prendre le chemin du Charmois puis ils ont continué en direction de la ferme de la Charme pour revenir, ensuite, à la cabane des chasseurs.

Nous sommes, ensuite, passés à la partie conviviale de la journée à la cabane des chasseurs. Après un apéritif offert par le Maire et ses Adjoints, nous avons dégusté un excellent jambon, concocté et cuit à la broche par les chasseurs, accompagné de pommes de terre et salades. Le repas s'est terminé par le fromage et le dessert.

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine. Nous remercions également les chasseurs pour la préparation du jambon à l'os qui a été particulièrement apprécié et pour le prêt de leur cabane.



# LA MARCHE DU CANTON "2019"

Le 5 mai dernier, la marche du canton, co-organisée par les communes d'Offemont, Denney, Eloie, Roppe et Vétrigne a été perturbée par un temps pluvieux et froid.

Environ 200 marcheurs et 25 vététistes ont bravé les intempéries pour effectuer les parcours balisés par les bénévoles et les élus. Ils ont pu profiter de beaux paysages et des sentiers variés malgré une température très basse pour un début mai.

Le départ et l'arrivée des différents parcours ont été réalisés depuis la mairie de Vétrigne.

Les parcours fléchés pédestres de 6,5 - 12 et 15 km et le parcours VTT de 25 km ont été très appréciés par les différents marcheurs et vététistes.

Des points de ravitaillement gratuits étaient prévus sur les 4 parcours. Les élus de Roppe tenaient celui sur la place de retournement du chemin du Charmois où passaient les marches de 12 et 15 km.

Comme chaque année, un pot de l'amitié, offert à l'ensemble des bénévoles qui ont permis la mise en place de cette animation, a clôturé cette journée conviviale.

Nous remercions les nombreux participants et leur donnons rendez-vous encore plus nombreux l'année prochaine avec un temps digne de la saison.



# HISTOIRES DRÔLES

Deux Corses s'installent à la terrasse d'un café.  
Au bout d'un quart d'heure, l'un d'eux se met à bâiller :

- Oh, Marcel, pendant que tu bâilles, appelle le garçon !

\*\*\*\*

Deux Corses discutent :

- Que ferais-tu si tu gagnais deux millions au loto?  
- Rien, absolument rien !

\*\*\*\*

Dans un refuge de montagne, en Corse, un vieux berger et son fils attendent les beaux jours pour redescendre au village.

- Oh, fils ! Va voir un peu dehors s'il pleut !  
Le fils ne bouge pas d'un poil et lui répond :  
- Y'a qu'à siffler le chien et lui tâter le poil ... On verra bien s'il est mouillé !

\*\*\*\*

Quelle est la différence entre le drapeau russe et le drapeau corse ?

- Sur le drapeau corse, il n'y a pas d'outils.

\*\*\*\*

Doumé aperçoit Dominique en train de rouler une cigarette.

- Dis, Dominique, je croyais que tu ne fumais plus à cause de ton cœur ?  
- C'est vrai, mais maintenant, comme tu le vois, je ne les achète plus toutes faites, je les roule moi-même car le docteur m'a dit que je pouvais fumer à condition de faire de l'exercice.

\*\*\*\*

Dans le cimetière d'un petit village corse, une vieille dame frappe rageusement sur une tombe avec sa canne.

Doumé qui passe par là s'en étonne et demande à la grand-mère :

- Oh ! Antonia, qu'est-ce qui te prend ?  
- C'est mon mari : il est allé voter aujourd'hui et il n'est même pas passé me voir !

\*\*\*\*

Doumé et son pote Antonin sont assis sur un banc à l'entrée d'un village corse, au bord de la route.

Passe une voiture qui laisse tomber une mallette qui s'ouvre sous le choc et laisse découvrir des liasses de billets.

Doumé secoue Antonin :

- Si le vent se lève, on est riche !

\*\*\*\*

Doumé va sur le continent et voit un bâtiment portant sur la façade une inscription : "Médecine du travail".

Il s'exclame :

- Il leur en aura fallu du temps pour s'apercevoir que le travail rendait malade.

\*\*\*\*

Un Corse installé depuis un an sur le continent écrit à son frère :

"Viens ici, il n'y a qu'à se baisser pour ramasser de l'argent".

Le frère prend le bateau et, à peine arrivé à Marseille, sur le quai, il aperçoit un billet de 100 €.

Il se baisse pour le ramasser puis se ravise :

- Je commencerai à travailler demain.

\*\*\*\*

Un riche Corse, sur le point de mourir, décide de léguer sa fortune au plus fainéant de ses trois fils qu'il décide de tester.

Il demande à l'aîné de monter :

- Oh, mon fils ! Que fais-tu si tu es à la terrasse d'un bar, qu'il fait très chaud et que tu aperçois un billet de 100 € de l'autre côté de la route ?  
- Ouh ... J'attends qu'il fasse moins chaud pour aller le chercher !

Le vieillard appelle ensuite son deuxième fils :

- Que fais-tu, mon fils, si une jolie fille te fait de l'œil pendant ta sieste ?  
- Je termine d'abord ma sieste !

Le vieillard appelle alors le cadet :

- Oh ! Doumé, monte me voir !  
- Non, toi, descends !

\*\*\*\*

Deux Corses font une petite sieste sous un olivier :

- Oh, dis-moi, t'as déjà vu une olive avec des pattes, toi ?  
- Hé, dis, non ! Ça n'a pas de pattes !  
- Ah ... J'ai avalé un cafard alors ...

\*\*\*\*

# LA SAISON 2018-19 AU BRCL

Comme chaque été, la saison 2018/2019 se termine par le traditionnel tournoi "jeunes" (moins de 18 ans le vendredi soir 28 juin, moins de 13 ans et de 15 ans le samedi 29 juin, moins de 11 ans le dimanche 30 juin).

Ce tournoi clôture une saison positive pour le club même si aucune accession n'est à fêter cette année !

L'équipe fanion senior qui évoluait pour la première fois au niveau régional (R3) après trois accessions successives s'est brillamment maintenue en terminant 4<sup>ème</sup> de son groupe même si elle pouvait espérer mieux à la trêve puisqu'elle était en tête de son groupe. Une mauvaise série de trois défaites consécutives à la reprise a ruiné ses espoirs de montée. L'équipe évoluera au même niveau la saison prochaine mais avec un nouvel entraîneur.

Le fait d'évoluer au niveau régional s'accompagne de contraintes sportives (nombre d'arbitres, entraîneur diplômé, équipes de jeunes). Parmi ces contraintes, c'est la présence d'un entraîneur diplômé qui est la plus compliquée à satisfaire. Son absence se traduit par une amende préjudiciable pour les finances du club ...

La deuxième équipe senior avait pour objectif la montée en 2<sup>ème</sup> division, objectif réaliste au vu de l'effectif en début de saison. Les aléas inhérents à une équipe réserve n'ont pas permis d'atteindre l'objectif et l'équipe se contentera d'une 4<sup>ème</sup> place synonyme de maintien.

Les équipes de jeunes ont connu des fortunes diverses. L'équipe U19 engagée dans un championnat compliqué (poule unique pour les deux districts de Franche Comté avec la désaffection de plusieurs équipes en cours de saison) a malgré tout terminé 1<sup>ère</sup> de ce groupe. Pour la saison prochaine, l'évolution des effectifs conduira le club à engager une équipe en U18 au niveau district où le championnat est plus fourni.

L'équipe U15 engagée en entente avec le club de Montreux-Château a connu une saison difficile (cohésion à construire, majorité de joueurs U14 qui découvraient le fait de jouer sur un terrain complet). Gageons que cette saison aura permis à ces jeunes joueurs d'accumuler de l'expérience pour la saison prochaine.



L'équipe U13 a vécu une saison moyenne sans se décourager.

L'effectif conséquent en U11 avait permis d'engager 3 équipes.

La satisfaction de la saison provient de la première équipe qui a réussi à se hisser au niveau le plus élevé du district pour la phase de printemps et ainsi à se confronter à de grands clubs comme Pontarlier et Besançon.

Encore bravo à ces jeunes pousses prometteuses.

Comme chaque année, le club est prêt à accueillir tout nouveau joueur ou dirigeant souhaitant partager ses valeurs, particulièrement aux jeunes invités à rejoindre l'école de football pour les catégories U6 à U13 et l'entente avec Montreux-Château pour les catégories U15 et U18.

En cette année de coupe du monde féminine, toute nouvelle joueuse est évidemment la bienvenue même si le club ne dispose pas d'équipe engagée dans un championnat féminin (elles peuvent jouer avec les garçons jusqu'en U13 inclus). Le club est également prêt à accompagner tout jeune désireux de s'engager dans une carrière d'arbitre, à l'image d'un joueur U15 du club qui s'est engagé cette année dans cette filière.

Les manifestations traditionnelles du club seront reconduites la saison prochaine, à commencer par le tournoi de pétanque organisé à Bessoncourt le premier samedi de septembre.

# QUE FAIRE DES GROS ENCOMBRANTS ?



## AMELIORONS NOTRE CADRE DE VIE !

L'amélioration du cadre de vie est une priorité, c'est pourquoi le Grand Belfort adapte la collecte des Gros Encombrants, afin d'interdire les dépôts sur les trottoirs.

Depuis 2015, le Grand Belfort propose un service d'enlèvement gratuit des gros encombrants, mais face aux dérives et aux nombreuses incivilités, la collectivité a modifié le règlement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le service de ramassage des gros encombrants s'effectue gratuitement sur rendez-vous et en présence de l'utilisateur, à l'entrée des cours des maisons ou des immeubles, sur des créneaux d'une heure.

## LES BONNES PRATIQUES

Allez en déchetterie et pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, prenez rendez-vous

via le formulaire sur le site

[www.grandbelfort.fr](http://www.grandbelfort.fr)

ou en appelant le 03 84 90 11 71

(Uniquement les personnes n'ayant pas les moyens de transporter ou de faire transporter leurs gros encombrants en déchetterie).

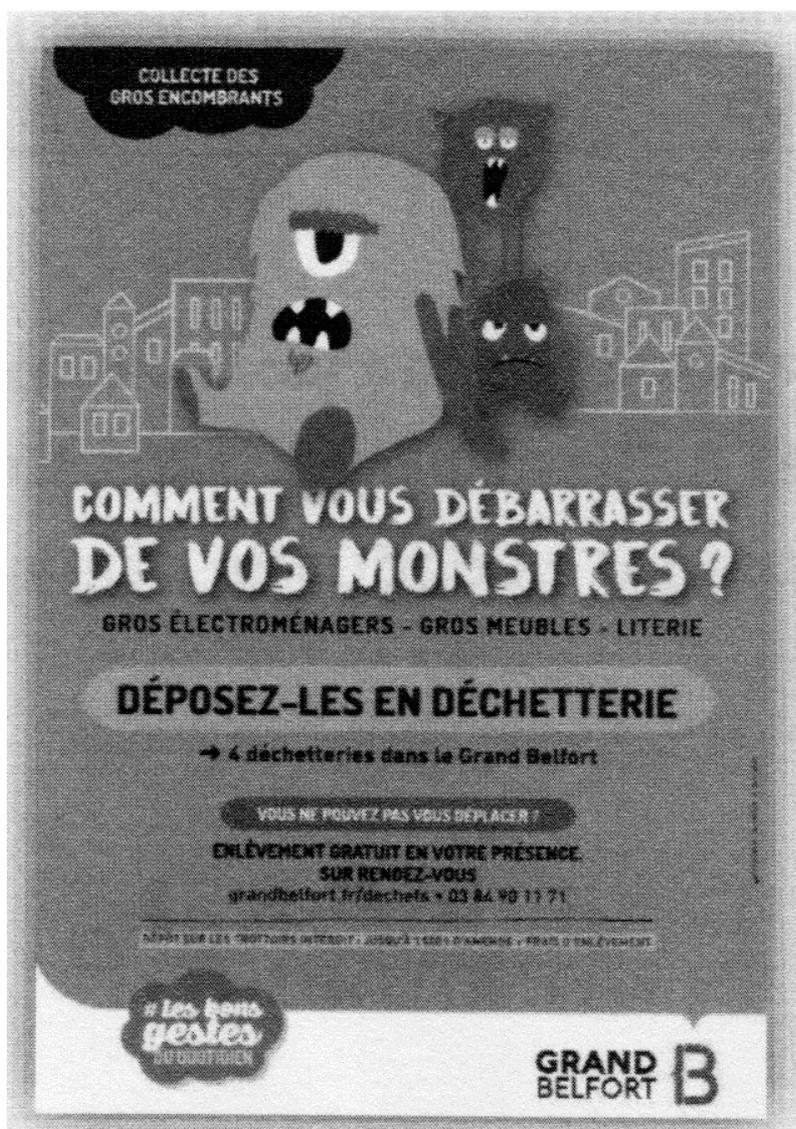
Les déchets encombrants acceptés se regroupent suivant 3 catégories : (2 m<sup>3</sup> maximum)

- les gros électroménagers (machine à laver, sèche-linge, réfrigérateur, congélateur, cuisinière, lave-vaisselle, four) ;
- les gros meubles (canapé, armoire, bureau, commode, morceaux de meubles démontés de plus d'1,20 m par 80 cm sans glace ou vitre) ;
- la literie (lit, sommier, matelas).

Aucun autre déchet n'est accepté. En cas de dépôts sur la voie publique, l'amende encourue peut atteindre 1 500 €.

Contact : Anne-Sophie DELESNERAC :  
03 84 90 11 17 –

[asdelesnerac@grandbelfort.fr](mailto:asdelesnerac@grandbelfort.fr)



# INCIVILITÉS AUX BENNES À DÉCHETS VERTS

La commune de Roppe a obtenu la faveur de conserver ses bennes à déchets verts, principalement en raison de la distance qui nous sépare des déchetteries.

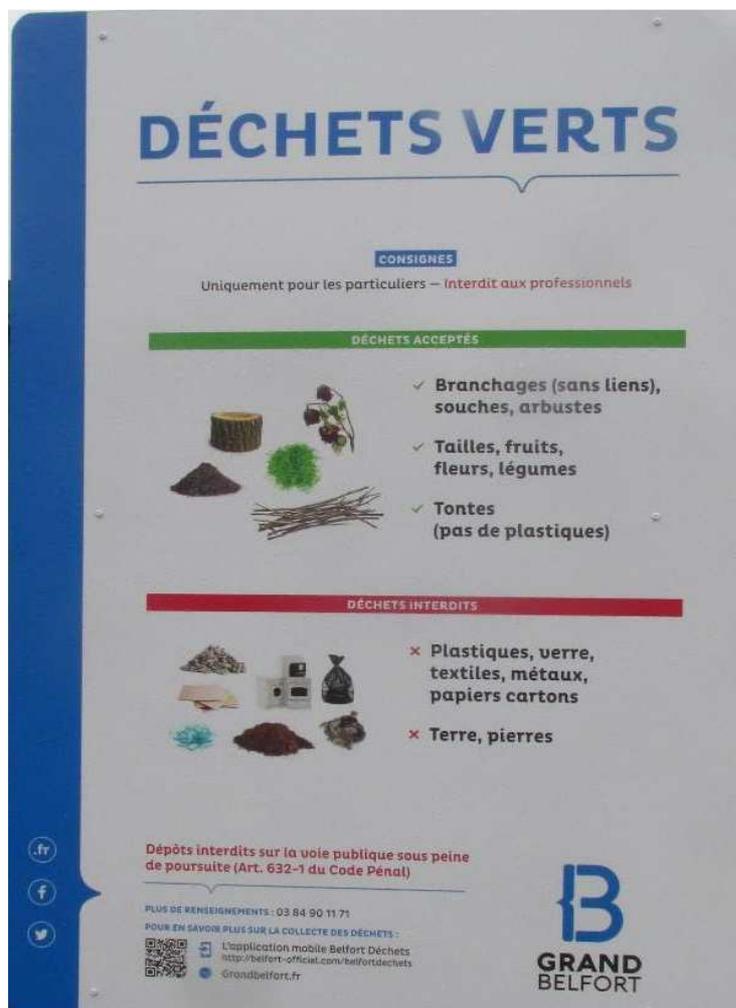
Cela ne veut pas dire qu'on peut faire impunément n'importe quoi, notamment en déversant ses déchets autour des bennes ou sur la passerelle.

Il est donc important de rappeler les règles qui figurent sur place sur le panneau ci-contre.

Or des faits intolérables sont régulièrement accomplis surtout pendant les WE. Les seuls utilisateurs admis sont les particuliers. Les professionnels vous font payer les évacuations et doivent donc utiliser la procédure de dépôt qui leur est réservée.

Sinon, cela équivaut à une double peine pour les particuliers, puisque le service fait partie de vos impôts et les agents communaux doivent nettoyer les déchets.

Avouez qu'ils ont autre chose à faire !



Par conséquent une surveillance particulière sera faite par les services d'ordre, et les infractions relevées sans avertissements.

Elles sont de deux ordres : Amendes de 5<sup>ème</sup> classe soit 68 € et en cas de récidive l'amende est portée à 1 500 €.

Très prochainement une caméra de surveillance sera installée. Qu'il n'y ait plus de resquilleurs et surtout **plus jamais ça !**

# EN CAS D'ALERTE MÉTÉO, ...

**Que faire en cas de forte chaleur, de pluies torrentielles ou de blizzard ? Voici quelques conseils pour gérer au mieux les conditions climatiques les plus extrêmes.**



## **Canicule – niveau 2**

- . En cas de forte chaleur, prenez des précautions, hydratez-vous souvent et restez le plus possible à l'ombre. Mieux vaut prévenir que guérir.
- . Apportez une attention toute particulière aux personnes âgées et aux enfants en bas âge qui sont plus sensibles aux températures élevées.
- . N'hésitez pas à sortir les parasols et les ventilateurs pour rafraîchir l'atmosphère.



## **Canicule – niveau 3**

- . Évitez de sortir aux heures les plus chaudes de la journée ou profitez des zones ombragées.
- . Portez des tenues amples, claires et légères pour diminuer la sensation de chaleur.
- . Hydratez-vous régulièrement même si vous n'avez pas cette sensation de soif.
- . Rafraîchissez-vous en prenant un bain de pied dans de l'eau fraîche, rincez régulièrement vos avant-bras sous le robinet d'eau froide ou utilisez un brumisateur pour votre visage.
- . Maintenez les fenêtres fermées dans la journée pour plus de fraîcheur.
- . Protégez-vous des coups de soleil avec une crème solaire et portez des lunettes de soleil.



## **Vent – niveau 2 et 3**

- . En cas de vent violent, il convient de prendre des précautions. Évitez donc les activités extérieures soumises à la météo.
- . Soyez vigilants lors de vos déplacements à pied, en deux roues ou en voiture, les chutes d'arbres ou débris peuvent être dangereux.
- . Rangez les objets qui peuvent s'envoler (tables, chaises, pots de fleurs, ...).



## **Orage – niveau 2 et 3**

- . En cas d'orage violent, il convient de prendre des précautions. Mieux vaut donc prévenir que guérir.
- . Évitez de vous déplacer à pied, en deux roues ou en voiture, les chutes d'arbres ou débris peuvent être dangereux.
- . Rangez les objets qui peuvent s'envoler (tables, chaises, pots de fleurs, ...).



## **Pluie – niveau 2 et 3**

- . En cas de fortes pluies pensez à isoler votre porte d'entrée et à vérifier que vos fenêtres sont bien fermées.
- . Rangez les objets qui peuvent s'envoler ou être envahis d'un surplus d'eau (tables, chaises, pots de fleurs ...).
- . Et surtout faites très attention sur la route qui devient très vite glissante.

# PLAN CANICULE

C'est un service à la population mis en place après la canicule de 2003 par le gouvernement de l'époque. Que dit ce plan ?

Toutes les personnes de plus de 65 ans (ou adultes handicapés) peuvent s'y inscrire. Par conséquent toutes les personnes qui atteignent cet âge dans le courant de l'année sont contactées par la Mairie. C'est une démarche volontaire de la personne car l'inscription n'est pas obligatoire, toutefois elle peut être demandée ultérieurement à tout moment en fonction des évolutions. La canicule est décrétée par le Préfet suivant un certain nombre de critères.

À partir des retours de l'enquête, et **seulement si vous le demandez**, votre inscription sera faite sur le registre spécial tenu en mairie. Vous serez contactés en cas de canicule, pour avoir de vos nouvelles, demander si tout va bien, si vous avez besoin de quelque chose etc. S'il le faut, un élu pourra rendre visite aux personnes les plus isolées, avec leur accord préalable afin de ne pas empiéter sur la liberté individuelle de chacun. Son objectif est de s'enquérir simplement des personnes les plus vulnérables.

Vous pouvez **à tout moment**, à partir de l'âge de 65 ans, vous inscrire en Mairie :

- Sur place en vous rendant au secrétariat de Mairie, 33 av. du Général de Gaulle
- Par téléphone au 03 84 29 91 70
- Par mail à : [mairie.roppe@wanadoo.fr](mailto:mairie.roppe@wanadoo.fr)

**Nouveauté** : Il nous a semblé nécessaire d'aller plus loin à ce que les textes nous imposent. Pour davantage d'efficacité, et pour tenir compte des oublis, ou des situations qui peuvent changer, les dispositions suivantes seront prises dorénavant : un courrier individuel **sera envoyé chaque année** au cours du printemps :

- aux personnes fêtant leurs 65 ans, mais aussi leurs 75 ans et 80 ans pendant l'année
- aux personnes à partir de 80 ans et plus afin de leur rappeler le service proposé par la Commune.

## **Comment se protéger de la canicule et garder la fraîcheur dans sa maison**

### **Conseil n°1 : gardez fenêtres et volets fermés.**

On pourrait avoir tendance à vouloir faire courant d'air pour éviter la sensation de suffoquer à cause de la chaleur, mais en journée, c'est une fausse bonne idée ! Mieux vaut tout fermer pour ne pas laisser entrer la chaleur et le soleil.

### **Conseil n°2 : évitez d'utiliser les appareils électroménagers.**

Le four, les plaques chauffantes, mais aussi l'ordinateur, la télévision et tous les appareils électroménagers sont source de chaleur et peuvent faire grimper la température intérieure de quelques degrés. En cuisine, privilégiez les plats froids qui ne nécessiteront pas d'utiliser le four ou les plaques.

### **Conseil n°3 : ventilez le soir.**

Profitez de la fraîcheur de la nuit pour laisser circuler l'air dans votre maison, mais n'oubliez pas de tout fermer dès que la température remonte !

### **Conseil n°4 : soyez astucieux !**

Placez du linge mouillé devant les fenêtres, utilisez un souffleur USB lorsque vous travaillez sur l'ordinateur, placez des bouteilles d'eau glacée devant le ventilateur et utilisez des lampes LED au lieu des ampoules traditionnelles.

# REVOILÀ LA SÉCHERESSE !

*Les mêmes causes produisant les mêmes effets, Mme la Préfète du Territoire de Belfort a été conduite, comme l'an passé à prendre un nouvel arrêté restreignant les conditions d'usage de l'eau dans le département. Voici, en quelques extraits de ce texte, les principales mesures en vigueur depuis le 11 juillet 2019.*

## **ARTICLE 1.-** Objet

Le seuil d'alerte étant atteint, les usages de l'eau sont limités à titre provisoire sur l'ensemble du territoire des communes du Territoire de Belfort ....

## **ARTICLE 2.-** Mesures de restrictions

### **2-1 Rappels et recommandations générales :**

Limiter les arrosages restant autorisés aux périodes les plus fraîches de la journée ou peu ventées. Reporter les plantations d'arbres, haies, arbustes ... et les travaux très consommateurs d'eau et/ou produisant des rejets potentiellement nuisibles dans les réseaux ou les cours d'eau - Éviter les interventions non indispensables dans le lit mineur des cours d'eau en période d'étiage.

Sauf indication contraire expresse, notamment sous forme de prescriptions figurant dans un arrêté préfectoral, les restrictions et interdictions mentionnés ci-dessous sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (eaux issues des réseaux AEP, des eaux superficielles, eaux de sources et de nappes, forages individuels, étangs, réserves d'eau de pluie).

Le remplissage des citernes sera effectué depuis la berge, sans pénétrer dans le cours d'eau. Tout prélèvement est interdit en ruisseau faisant l'objet d'un arrêté de protection de biotope. Dans la mesure où il existe d'autres ressources moins fragiles, les prélèvements effectués dans les cours d'eau ne doivent cependant pas amener le débit de ceux-ci en dessous du minimum biologique (ou mettre en danger la faune et la flore, ou conduire à des assècs).

Agriculture : l'abreuvement des animaux n'est pas concerné par les mesures de restriction de quelque niveau que ce soit, mais est soumis pour les prélèvements aux règles rappelées ci-dessus.

Les usages de l'eau au titre de la sécurité et de la santé publique ne sont pas concernés par ces restrictions.

### **2-2 Sont interdits sur le Territoire de Belfort :**

#### **Usages domestiques :**

L'utilisation de l'eau pour le lavage des véhicules hors des stations professionnelles

Le remplissage des piscines privées existantes y compris les piscines démontables, à l'exception :

- de la première mise en eau de piscines et bassins « enterrés » en cours de chantier dont la réception ne pourra être effectuée qu'après remplissage.

- du remplissage des piscines et bassins d'une capacité inférieure à 2 m<sup>3</sup>.

- de la mise à niveau nocturne, nécessaire pour la sécurité de l'installation et des dispositifs de filtration.

L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, plantes en pot (jardinières/balconnières) et potagers entre 8H00 et 20H00.

L'arrosage des terrains de sport et des terrains de golf de 8H00 à 20H00 ...

Les fontaines publiques doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible. Les points d'eau potable doivent être munis d'un système de type « robinet poussoir » afin de ne pas couler en permanence.

#### **Usages économiques**

Les établissements relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement doivent appliquer le niveau 1 de leur plan d'économie

L'irrigation agricole : l'arrosage par aspersion est interdit entre 8H00 et 20H00.

Usages agricoles et maraîchers : l'arrosage des cultures de semences, des cultures fruitières et des cultures maraîchères, florales et pépinières en « goutte à goutte » ou « pied à pied » (procédés spécifiques de culture qui s'appuient sur les mécanismes physiologiques diurnes pour l'absorption rapide de l'eau et réduire les pertes par le sol) est interdit entre 20H00 et 8H00.

#### **Ouvrages hydrauliques et plans d'eau :**

Il est rappelé que le débit réservé doit être strictement respecté.

sont interdites toutes les manœuvres hydrauliques, et notamment les vidanges, sauf si ces manœuvres sont nécessaires :

- au non dépassement de la cote légale de retenue,

- à la protection contre les inondations des terrains riverains.

- à la restitution à l'aval du débit entrant à l'amont

- à l'alimentation en eau potable ou à la navigation.

Le remplissage et la vidange des plans d'eau sont interdits.

Concernant la gestion des systèmes d'assainissement, il est rappelé que les services en charge de la police de l'eau doivent être préalablement informés de toute opération susceptible d'entraîner un dépassement des normes de rejet.

## **ARTICLE 3.-** Durée

Les dispositions mentionnées aux articles ci-dessus sont d'application immédiate et pour une durée de 2 mois à compter de la date de signature du présent arrêté. Par ailleurs, elles pourront être renforcées, abrogées ou prolongées en tant que de besoin en fonction de l'évolution de la situation météorologique et de la situation hydrologique.

## **ARTICLE 4.-** Sanction des infractions

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par le présent arrêté.

La récidive des contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe prévues à l'alinéa précédent est réprimée conformément aux dispositions des articles 132-11 et 132-15 du code pénal.

# POUR LES CORDONS BLEUS

## Curry de crevettes au lait de coco



Préparation 15 mn      Cuisson 15 mn      Temps Total 30 mn

### **Ingrédients** / pour 8 personnes

2 kg de belles crevettes roses cuites et bien fermes  
600 g de riz (basmati)  
100 g de beurre  
1 oignon  
5 gousses d'ail

Persil plat  
500 ml de lait de coco  
Sel  
1 cuillère à soupe de curcuma  
1 cuillère à soupe de gingembre  
1 cuillère à soupe de curry  
1 cuillère à soupe de coriandre

### **Préparation**

- Décortiquer les crevettes (c'est le plus long de la recette) les déposer en attente au frais.
- Éplucher oignon et ail, les couper en lamelles, puis les passer à la moulinette afin d'obtenir une purée, réserver.
- Faire la même opération avec le persil, et réserver.
- Dans une grande sauteuse faire fondre le beurre, y ajouter le mélange ail et oignon, laisser quelques minutes à feu vif, ajouter ensuite le mélange des 4 épices (curcuma, gingembre, curry et coriandre) bien mélanger et jeter aussitôt la totalité des crevettes. Chauffer quelques minutes sans cesser de remuer, afin que les crevettes s'imprègnent bien du mélange. Ne pas oublier de saler.
- Saupoudrer ensuite avec le persil mouliné et verser doucement le lait de coco, sans cesser de mélanger.
- Pour finir, servir accompagné de riz basmati (à jeter dans de l'eau bouillante salée, cuisson 12 mn).

### **Pour 6 personnes :**

- préparation 10 mn
- cuisson 20 mn

### **Ingrédients :**

- 500 g de tomates cerise
- 20 g de beurre
- 3 œufs
- 25 cl de lait
- 40 cl de crème liquide
- 1 brin de basilic
- sel, poivre

### **Préparation**

Préchauffez le four à 210 °C (th. 7).

Lavez et essuyez les tomates cerise. Lavez, séchez, effeuillez et ciselez le basilic.

Beurrez 6 petits bols ou ramequins et répartissez-y les tomates cerise.

Fouettez les œufs en omelette dans un saladier. Ajoutez le lait, la crème liquide, le basilic, sel, poivre et fouettez à nouveau.

Répartissez cet appareil sur les tomates.

Enfournez et faites cuire 20 à 25 minutes suivant la taille des récipients. Servez chaud ou froid.

À servir avec une salade de jeunes pousses bien vinaigrée et quelques tranches de jambon italien pour un repas complet et léger.

## Clafoutis aux tomates cerise



# SUDOKU : SOLUTIONS DE JANVIER 2019

## Facile

8	6	9	3	5	7	2	1	4
4	2	7	8	1	9	3	6	5
5	1	3	4	6	2	8	9	7
3	8	1	5	4	6	9	7	2
2	4	6	9	7	8	1	5	3
9	7	5	2	3	1	6	4	8
7	9	2	1	8	5	4	3	6
1	5	4	6	2	3	7	8	9
6	3	8	7	9	4	5	2	1

## Facile

4	3	1	8	9	7	5	6	2
6	8	9	2	4	5	1	7	3
5	2	7	6	1	3	9	4	8
3	1	8	9	7	2	4	5	6
9	4	5	3	6	1	8	2	7
2	7	6	5	8	4	3	9	1
8	5	3	7	2	9	6	1	4
1	6	2	4	5	8	7	3	9
7	9	4	1	3	6	2	8	5

## Moyen

1	8	9	4	7	2	6	3	5
5	2	3	1	8	6	9	4	7
6	7	4	3	9	5	2	1	8
2	4	7	5	3	9	1	8	6
8	6	5	7	1	4	3	9	2
3	9	1	6	2	8	5	7	4
4	1	8	2	5	3	7	6	9
9	3	2	8	6	7	4	5	1
7	5	6	9	4	1	8	2	3

## Moyen

5	3	1	6	4	9	7	2	8
8	4	6	3	7	2	9	1	5
2	9	7	5	1	8	3	6	4
7	5	3	8	2	6	4	9	1
1	6	8	9	5	4	2	3	7
4	2	9	1	3	7	5	8	6
9	1	4	2	8	5	6	7	3
6	8	5	7	9	3	1	4	2
3	7	2	4	6	1	8	5	9

## Difficile

3	6	5	1	2	9	4	7	8
8	1	4	5	6	7	3	9	2
9	7	2	4	8	3	5	1	6
4	3	1	8	5	6	9	2	7
6	2	9	7	3	1	8	5	4
7	5	8	2	9	4	1	6	3
2	8	6	9	4	5	7	3	1
5	4	7	3	1	2	6	8	9
1	9	3	6	7	8	2	4	5

## Difficile

3	5	7	2	4	9	8	1	6
1	4	9	6	8	5	2	7	3
6	8	2	7	1	3	4	9	5
9	3	4	8	5	7	1	6	2
8	1	5	4	2	6	9	3	7
7	2	6	9	3	1	5	4	8
2	9	1	3	6	8	7	5	4
4	7	3	5	9	2	6	8	1
5	6	8	1	7	4	3	2	9

# SUDOKU : GRILLES DE JUILLET 2019

## Facile

		5	1				2	
		9		5	4	3		
3	4			2	9		8	7
5	9			1	6			8
	8						4	
1			3	8			9	5
9	1		5	4			3	6
		8	7	9		4		
	3				1	8		

## Facile

		6			4	1		5
	4	8		7				
5				9	8	4		
	6			3			4	2
8		3		6		9		7
4	7			8			5	
		4	7	1				8
				5		2	9	
9		5	2			7		

## Moyen

4							5	2
		5	3		2	8		
				4	5		6	
7	4				3			1
	8	9	1		7	2	4	
1			9				7	5
	6		4	7				
		4	6		9	1		
2	1							6

## Moyen

			6			4		
	2	8		1	5		7	
1		6	7		3		8	
	6		1	4				9
4			5		2			3
7				6	9		5	
	7		2		1	6		5
	9		8	5		3	4	
		5			4			

## Difficile

3				4	2			
	1		8	7		4		
7						3	8	
			4				2	
	7	2				9	4	
	5				1			
	8	7						5
		9		5	7		6	
			2	6				4

## Difficile

		7					5	6
	9	3	2		5			
4			9					
		6			7		3	
3	7						4	2
	4		8			6		
					6			5
			1		9	4	2	
8	3					7		

# TABLE DES MATIÈRES

<i>Adresses utiles</i>	
<i>Éditorial</i>	<i>1-2</i>
<i>État civil 2<sup>e</sup> semestre 2018</i>	<i>3</i>
<i>Lucie FRELIN fête ses 105 ans !</i>	<i>4</i>
<i>Délibérations du conseil municipal au 1<sup>er</sup> semestre 2019</i>	<i>5-15</i>
<i>Tranches de vie à l'école</i>	<i>16-17</i>
<i>ALSH : nouvelle tarification</i>	<i>18-20</i>
<i>Les prémices de l'arrivée de la fibre optique à Roppe</i>	<i>21</i>
<i>Les travaux au fil des mois</i>	<i>22-24</i>
<i>Le tilleul de la rue de Phaffans se refait une santé</i>	<i>25</i>
<i>Le 8 mai à Roppe</i>	<i>26</i>
<i>Donnez votre sang, vous sauverez des vies</i>	<i>27</i>
<i>Après un peu de patience, les voici à Roppe</i>	<i>28</i>
<i>Du théâtre pour le téléthon ... et pour notre plaisir</i>	<i>29</i>
<i>Recensement 2020 : appel à candidatures</i>	<i>30</i>
<i>Comment se fournir en énergie ?</i>	<i>31</i>
<i>Marche de l'Ascension</i>	<i>32</i>
<i>La marche du canton 2019</i>	<i>33</i>
<i>Histoires drôles</i>	<i>34</i>
<i>La saison 2018-19 au BRCL</i>	<i>35</i>
<i>Que faire des gros encombrants ?</i>	<i>36</i>
<i>Incivilités aux bennes à déchets verts</i>	<i>37</i>
<i>En cas d'alerte météo, ...</i>	<i>38</i>
<i>Plan canicule</i>	<i>39</i>
<i>Revoilà la sécheresse !</i>	<i>40</i>
<i>Pour les cordons bleus</i>	<i>41</i>
<i>Sudoku : solutions de janvier 2019</i>	<i>42</i>
<i>Sudoku : grilles de juillet 2019</i>	<i>43</i>
<i>Table des matières</i>	<i>44</i>

"Le P'tit Roppois" a été réalisé par le comité consultatif "INFORMATION – COMMUNICATION" assisté de Valérie DUSSAUCY et Cindy LEGRIS, secrétaires de Mairie  
 Pour toute proposition ou remarque, c'est avec plaisir que nous vous répondrons au 03 84 29 91 70 (Mairie). Ce présent numéro est diffusé à 480 exemplaires.

*Reproduction interdite et diffusion gratuite. Dépôt légal en cours. Imprimé par nos soins.*

## ARTISANS – COMMERÇANTS

<b>BIJOUX ARTISANAUX</b>						
SOUPÇON FÉÉRIQUE	BAUMANN Aurore	10bis rue du Stade		06 61 46 68 20		
<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>						
	BORNAQUE Yannick	4 rue de la Cotate		06 82 84 15 28		
<b>BOULANGERIE-PÂTISSERIE</b>						
	JACQUEL Julien	31 av du Général De Gaulle	03 84 29 90 18	Ma-Ve 6H30-13H 14H-19H Sa 6H30-12H30 14H-19H Di 7H-12H		
<b>CHAUFFAGE SANITAIRE</b>						
	CUNCHON Wilfried	33 rue des Chézeaux		06 61 98 87 55	<a href="mailto:wilfried.cunchon@free.fr">wilfried.cunchon@free.fr</a>	
CSNP	PIEMONTESE Nicolas	4T rue du Stade	03 84 29 20 98	06 07 39 27 03	<a href="mailto:csnp.roppe@yahoo.fr">csnp.roppe@yahoo.fr</a>	
<b>COIFFURE À DOMICILE</b>						
	TRIDON Édith	14 rue Sous Le Vernois		06 50 44 48 89		
<b>COIFFURE EN SALON</b>						
CELINE COIFFURE	JOUAN Céline	45 av du Général De Gaulle	03 84 29 94 03			
	ESTIENNEY Luc	12 av du Général De Gaulle	03 84 29 87 02			
L'ESSENTIEL	MARCHAL Édith	15 av du Général De Gaulle	03 84 54 61 39			
<b>DÉPANNAGE ASSISTANCE LOCATION DE VÉHICULES</b>						
JOSSERON DEPANNAGE		1 av du Général De Gaulle	03 84 23 52 52			
<b>ENQUÊTES - RECHERCHES</b>						
ARPG	GILLET Francis	10 bis rue de Vétrigne	03 84 29 41 56	06 14 13 58 08	<a href="mailto:arpgf@hotmail.fr">arpgf@hotmail.fr</a>	
<b>EXPERTISE COMPTABLE</b>						
CF CONSEILS		15 bis av. Général De Gaulle	03 84 19 01 74	09 63 51 46 08		
HB CONSEILS		8 rue des Champs Fourchins	03 84 29 83 89			
<b>FACADES - ISOLATION</b>						
PRO-GÛL-ISOL SARL	GÛL Metin	6 rue de Vétrigne	03 84 29 87 96			
ISOLA FACADES	DOLDURAN Kemal	4 av du Général De Gaulle	09 50 68 33 46	06 50 10 05 05		
<b>FERMETURES</b>						
A N FERMETURES		2bis rue du Stade	06 60 92 28 28	06 79 33 78 47		
FERMETURES VALBERT	VALBERT Patrick	bureaux à Trévenans	03 84 29 47 16	06 08 54 19 53	<a href="mailto:patrickvalbert@hotmail.fr">patrickvalbert@hotmail.fr</a> <a href="http://www.fermeture-valbert.fr">www.fermeture-valbert.fr</a>	
<b>FLEURISTE</b>						
DIDIER FLEURS	SCHWINTÉ Didier	15 av du Général De Gaulle	03 84 29 96 23			
<b>GARAGE</b>						
BOURLIER BELFORT		1 av du Général De Gaulle	03 84 46 65 50		<a href="http://www.bourlier.fr">www.bourlier.fr</a>	
	GIRARD Nicolas	21 rue du Stade		06 14 81 35 46		
<b>MENUISERIE</b>						
MENUISERIE MOLINA	MOLINA Nicolas	9 rue de Vétrigne		06 63 53 12 54	<a href="mailto:nicolasmo.molina@gmail.com">nicolasmo.molina@gmail.com</a>	
<b>PAVAGE TERRASSEMENT</b>						
EST PAVAGE	KARA Ismaël	23 av. du Général De Gaulle		06 23 75 27 17		
<b>PIZZAS AU FEU DE BOIS</b>						
PIZZA PERFECT	BATISTA Patrick	place du Général Bigeard		06 64 26 33 24	Mercredi 17H30 - 21H	
<b>PLÂTRERIE PEINTURE VITRERIE</b>						
RIBLET SARL		27 av. du Général De Gaulle	03 84 29 87 90	07 60 06 05 11	<a href="mailto:sarl-riblet@orange.fr">sarl-riblet@orange.fr</a>	
<b>RESTAURANT PIZZERIA REPAS A DOMICILE</b>						
LE VELOUTE	VOGELBACHER Pascal	39 av. du Général De Gaulle	03 84 29 19 06		sur place ou à emporter	
<b>SNACK – PETITE RESTAURATION</b>						
	LEFAIVRE Léopoldine	12bis rue de Vétrigne		06 36 18 16 71	<a href="mailto:leopoldine.lefaivre@gmail.com">leopoldine.lefaivre@gmail.com</a>	
AUX PETITS FRERES COMTOIS	MARGAINE Yoann MARGAINE Cyrille	74bis av. Général De Gaulle	09 86 65 24 18		<a href="mailto:cyrille.marg@gmail.com">cyrille.marg@gmail.com</a>	
FLAMKUCHS PARTY 90	MENDES José	16 r des Champs Fourchins		06 25 89 61 00	<a href="mailto:mendes.joseetlaurence@neuf.fr">mendes.joseetlaurence@neuf.fr</a>	
<b>STATION SERVICE – TABAC</b>						
STATION MARGAINE		74bis av. Général De Gaulle	03 84 29 88 43			
<b>TAXI - VSL</b>						
	BOUCARD Damien	rue du Commandant Arnaud		06 31 27 73 24		
CENTRALE TAXI	RAPP Yannick	rue du Commandant Arnaud	03 84 22 03 20	06 68 51 05 38	<a href="mailto:centrale.taxi@orange.fr">centrale.taxi@orange.fr</a> <a href="http://www.centrale-taxis.fr">www.centrale-taxis.fr</a>	
<b>TRANSPORT DE VÉHICULES</b>						
TRANS INTER EUROPE		rue de Phaffans	03 84 29 91 25			
TRANSPORTS BROGGI	BROGGI Raphaël	64 av. du Général De Gaulle		06 81 75 78 63	<a href="mailto:transportblb@orange.fr">transportblb@orange.fr</a>	
<b>TRAVAUX PUBLICS</b>						
	SEGHIN Christophe	12 rue du Château		06 09 63 38 31		